Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

114e année

7 août 1982
No 32

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
7 août 1982
No 32

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 6418
Avis divers 6418
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 6421
Compagnies, Loi sur les 6395-6424
Compagnies étrangères, Loi sur les 6417
Demande(s) à la Législature 6426
Liquidation des compagnies, Loi sur la 6427
Ministères, Avis concernant les 6427
Office de la langue française 6427
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les 6429
Protection du territoire agricole, Loi sur la 6430
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 6437
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 6418
Soumissions, Demandes de 6480
Syndicats professionnels, Loi sur les 6447
Vente(s) par shérif 6447
Vente(s) pour taxes 6467

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0.60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0.40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME LES ÉLITES DES MILLE-ÎLES 1627-2155	ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME LES ÉLITES INC.	78 06 05
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PSYCHIATRISÉS ET DES SYMPATHISANTS 1646-1253	GROUPE AUTO-PSY	80 07 16
DÉPANNEUR L.D.R. INC. 1366-3547	PLACEMENTS L.D.R. INC.	75 07 28
EASTERN TOWNSHIPS THEATRES INC. 1286-0672	CINÉMAS DOMINO INC.	48 06 11
LES FOYERS J.O.C. INC. 1855-5094	LES IMMEUBLES DESPRÉS ET FOREST INC.	82 02 15
IRVING NADLER CO. LTD. 1267-5955	IRVING NADLER INC.	49 04 29
MATTERHORN YOUNG SWISS CLUB INC. 1274-7895	CLUB SUISSE MATTERHORN INC.	63 03 21
RIMINI INVESTMENT CORPORATION 1282-3977	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RIMINI INC. *RIMINI INVESTMENT CORPORATION INC.*	62 03 12
ST. MAURICE POWER CORPORATION 1166-5437	CORPORATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU ST-MAURICE *ST. MAURICE POWER CORPORATION*	38 12 15
VITRERIE GLASS HALL INC. 1119-1970	VITRERIE W. & M. INC.	49 10 20

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
SOCIÉTÉ DE GESTION BENNETT INC. 1148-9408	62 12 12	4500, Hochelaga, Montréal

20369-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
A & G SHARPENING LTD. 1122-2668	66 01 28	82 08 07
A & W VALLEYFIELD INC. 1130-4318	69 05 16	82 07 31
CAMILLE BEAUDRY & FILS LTÉE 1220-8955	71 07 12	82 08 13
BEAVER BUILDING CORP. 1237-3429	49 11 12	82 08 07
« BELMONT JUNIORS' CORPORATION » 1111-9294	44 10 19	82 08 07
BEMAR SALES CORPORATION 1237-9087	57 02 19	82 08 07
BISCUITERIE F. MORAND LTÉE 1139-0515	65 01 13	82 07 31
BOUTIQUE DE VÊTEMENTS SHEBA LTÉE 1250-1508	69 09 05	82 07 31
CELESTE INVESTMENT CORP. 1244-2745	59 05 13	82 08 13
CENTRE DE DISTRIBUTION P.M. & W. PATTERSON INC. 1634-2164	79 04 04	82 08 07
J. GUY CHATEL INC. 1130-4540	68 08 05	82 07 31

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CINÉMA INTERNATIONAL INC. 1130-3062	66 02 14	82 08 13
CINÉMA LE PARISIEN INC. 1122-2221	67 07 11	82 08 14
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. 1465-0220	76 02 25	82 08 13
CONSTRUCTIONS ROSAIRE DICAIRE INC. 1365-8224	75 06 13	82 08 07
LES CONSTRUCTIONS RUBLAY INC. 1624-7462	78 03 28	82 08 07
LES CRAMPONS DE FERS JET (QUÉBEC) LTÉE 1368-1598	74 05 08	82 08 07
DERMONT INC. 1334-4114	73 04 18	82 08 13
DOPAL INC. 1502-0183	76 02 06	82 08 07
LES ENTREPRISES SYLVIO ET GAÉTAN INC. 1469-6439	76 08 27	82 08 13
ENVIROBEC INC. 1470-5958	76 10 04	82 08 07
PAUL ERAUW INC. 1319-8007	61 03 15	82 08 07
EXPLO-BOIS LIMITÉE 1258-3225	68 10 23	82 07 31
LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. 1234-9999	47 12 24	82 08 07
GROUPE IMMOBILIER MASKOUTAIN INC. 1471-6245	76 11 19	82 07 31
INDIANA HOLDINGS LTD. 1267-2531	59 02 24	82 07 31
LES INDUSTRIES JALD INC. 1462-9760	75 11 07	82 08 07
LES INVESTISSEMENTS DEL RIO INC. 1251-8502	59 02 05	82 08 13
LOCATION B.M. LTÉE 1142-2136	68 06 10	82 08 13
LES MARCHANDS DU CARREFOUR DE LA POINTE INC. 1476-5085	77 04 12	82 08 07

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
1642-3980 QUÉBEC INC. 1642-3980	80 03 03	82 08 07
NAPOLI SPORTSWEAR INC. 1348-7202	72 08 04	82 08 13
PATSILK INVESTMENT CLUB INC. 1279-1935	66 03 04	82 08 07
PLACEMENTS DAIGLE (1981) INC. 1842-5702	81 01 28	82 08 13
PRÊTS FONCIERS (ST-JEAN) INC. 1260-2462	70 09 04	82 07 31
LES PRODUITS M.N. INC. 1253-6231	71 09 27	82 07 31
REDISTRIBUTION L G F INC. 1333-1574	72 12 15	82 08 07
RELIANCE UNIVERSAL OF CANADA LTD. 1181-4126	59 03 31	82 08 13
RESTAURANT LE JEANNOIS INC. 1475-2380	77 03 15	82 08 07
RESTAURANT VAN ROY LTÉE 1626-5704	78 05 12	82 07 31
ROY GOFF (QUÉBEC) INC. 1263-5330	60 01 09	82 07 31
ST. JAMES RESOURCES LIMITED 1267-9494	71 04 08	82 08 07
ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE INC. 1351-7883	74 01 22	82 07 13
STE. THERESE FARMS INC. 1329-1174	57 10 29	82 08 13
LES SERVICES D'ADMINISTRATION VUE SUR LE LAC INC. 1360-9128	74 12 18	82 08 07
SOCIÉTÉ DE GESTION H H T INC. 1467-3438	76 05 25	82 08 07
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DAMOR LTÉE 1250-9675	60 12 19	82 08 13
LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DE L'EST 1252-5051	61 12 29	82 07 31
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS LEXINGTON LTÉE 1317-1129	56 09 27	82 08 07

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
STAR FUEL OIL LTD. 1123-5496	65 06 10	82 08 07
LES TERRASSES MARIE THÉRÈSE INC. 1503-3111	76 05 05	82 07 31
TRADERS FACTORS LIMITED 1258-6418	60 03 05	82 07 31
TRANSPORT EN VRAC LÉO TREMBLAY INC. 1369-2363	74 08 06	82 08 07
LES VENTES YANOW LTÉE 1369-9046	74 10 02	82 08 07
VICTOR'S LIMITED 1110-3801	63 11 19	82 07 31
ALLAN ZINMAN TEXTILE CO. 1109-5635	64 06 26	82 08 13

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC 1298-5578	44 02 22	82 06 25	1) Des objets: 2) de la valeur des biens immobiliers: 3) des dispositions.
BRASSERIE DU CARREFOUR BELOEIL INC. 1367-7687	74 04 10	82 07 06	De la dénomination sociale: BRASSERIE JOISDOM INC.
MAISON RICHELIEU DE DRUMMONDVILLE INC. 1843-0322	81 02 16	82 07 09	Des dispositions

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES AGRÈS DE PÊCHES COMMERCIALES LE MARIN INC. 1859-4606	82 07 09	Mingan
LES ALARMES AU POINT INC. 1859-6064	82 07 13	Québec
ALIMENTATION JEANNO INC. 1859-4671	82 07 12	Frontenac
ALIMENTATION ST-LAURENT INC. 1859-5561	82 07 13	Longueuil
LES APPARTEMENTS LAROCHELLE INC. 1859-6114	82 07 15	Québec
ARLEMONT INC. 1859-5876	82 07 15	Laval
ARTISANAT JEAN-PIERRE INC. 1859-6023	82 07 13	Québec
LES ASSOCIÉS D.M.D. INC. 1859-5215	82 07 09	Longueuil
ATELIER D'ÉLECTRONIQUE S I R - T E C H INC. 1859-3905	82 07 07	Chicoutimi
AUTO CLIMATISATION M.A.R.A. LTÉE 1859-5553	82 07 13	Richelieu
AUTOMOBILES ANDRÉ LAFOND LTÉE 1859-5140	82 07 08	Terrebonne
RICHARD-YVES BÉLANGER INC. 1859-5918	82 07 15	Kamouraska
BOIS DE CHAUFFAGE SAGUENAY INC. 1859-5306	82 07 12	Chicoutimi
LES BONNES VIEILLES MAISONS LTÉE 1859-5777	82 07 14	Trois-Rivières
BOUTIQUE DE LA BALAYEUSE DE TROIS-RIVIÈRES INC. 1859-5025	82 07 08	Trois-Rivières
BOUTIQUES UNIES DU CARREFOUR INC. 1859-6122	82 07 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BRASSARD ET MERCIER INC. 1859-5199	82 07 09	Chicoutimi
C L GRAPHIQUE INC. 1859-5256	82 07 09	Montréal
C M S (CONSEILLER EN MÉTALLURGIE ET SOUDAGE) INC. 1859-6106	82 07 14	Québec
CARREFOUR GRANDE VALLÉE LTÉE 1859-5611	82 07 13	Joliette
CENTRE UNIVERSEL DE RENCONTRES HUMAINES CURH (1982) LTÉE 1858-8673	82 06 15	Montréal
LES CHAMPIGNONS DUBÉ INC. 1859-5090	82 07 08	Montmagny
J.M. CHAPUT LTÉE 1859-5686	82 07 14	Montréal
CHARCUTERIE O'TOURNESOL INC. 1859-5322	82 07 12	Terrebonne
CINÉSÉLECTION INC. 1859-5496	82 07 13	Chicoutimi
COL - MEC INC. 1859-4655	82 07 09	Hauterive
COMPAGNIE DE SERVICE DU CENTRE O.R.L. DE CARTIERVILLE INC. 1859-5439	82 07 12	Montréal
CONFECTIONS ST-JULIEN INC. 1859-5538	82 07 13	Frontenac
CONSTRUCTION CONDONIA INC. 1859-3871	82 07 07	Saint-François
CONSTRUCTION J. C. LAFRANCE INC. 1859-5629	82 07 13	Terrebonne
LES CONSTRUCTIONS G.M.T. LTÉE 1859-5470	82 07 13	Terrebonne
LES DÉCORATIONS DENIS HUDON INC. 1859-0174	82 06 16	Montréal
DÉPANORIX INC. 1859-5850	82 07 15	Longueuil
LES DISTRIBUTIONS ALAIN LAVOIE & LINDA LAPOINTE LTÉE 1859-5728	82 07 14	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
DOYON MOTO ET SPORT INC. 1859-4622	82 07 09	Québec
J. DUBÉ PIÈCES D'AUTOS INC. 1859-5413	82 07 12	Saint-Hyacinthe
R. DULUDE & ASSOCIÉ INC. 1859-3228	82 07 02	Longueuil
LES ENTREPRISES M & L VALLIÈRES INC. 1859-6098	82 07 13	Beauce
LES ENTREPRISES RENATHAN INC. 1859-5173	82 07 09	Beauce
LES ENTREPRISES SERGE NANTEL INC. 1859-5041	82 07 08	Labelle
ÉPICERIE LACHANCE & FILS INC. 1859-5702	82 07 14	Chicoutimi
ÉQUIPEMENTS & PRODUITS DE LA CONSTRUCTION PSC INC. 1859-4556	82 07 07	Québec
ÉVALUATIONS DU NORD INC. 1859-5231	82 07 09	Terrebonne
FERME BOUVINOR INC. 1859-2196	82 06 25	Abitibi
FERME DUPARC LTÉE 1859-5298	82 07 12	Rimouski
FERME LAMBERT & FORTIER INC. 1859-5454	82 07 13	Joliette
LA FERME PHILAGEO LTÉE 1859-5744	82 07 14	Roberval
LA FERME TRIMOUSSE (1982) INC. 1859-5678	82 07 14	Roberval
FOSSETIC INC. 1859-3954	82 07 07	Terrebonne
G. & T. PHOTOS INC. 1859-5363	82 07 12	Laval
GARAGE D. M. CHAMBERLAND INC. 1859-4630	82 07 09	Québec
GARAGE JEAN-TALON OUEST INC. 1859-3459	82 07 05	Montréal
GESTION C.L.M. INC. 1859-4648	82 07 09	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION D. Y. G. INC. 1859-5165	82 07 09	Québec
GESTION SERLOU INC. 1859-6031	82 07 13	Québec
LE GROUPE B.G.M.P. IMMOBILIER INC. 1859-5223	82 07 09	Québec
GÉRALD GUÉRIN INC. 1859-5124	82 07 09	Iberville
HERBES AROMATIQUES SUD DU QUÉBEC INC. 1859-3244	82 07 02	Saint-François
LES INVESTISSEMENTS D.S.R. INC. 1859-5264	82 07 09	Saint-Hyacinthe
IRRÉPARABLE INC. 1859-5181	82 07 09	Montréal
ISOLATION THERMO-QUÉBEC E.G.H. INC. 1859-5355	82 07 12	Terrebonne
RÉMI LAFLEUR INC. 1859-3376	82 07 02	Joliette
LE BOUQUIN, DOYON & GOSSELIN INC. 1859-4689	82 07 12	Frontenac
MÉNARD, BIBEAU INC. 1859-5348	82 07 12	Richelieu
1859-1248 QUÉBEC INC. 1859-1248	82 07 09	Montréal
1859-1255 QUÉBEC INC. 1859-1255	82 07 12	Saint-Hyacinthe
1859-2188 QUÉBEC INC. 1859-2188	82 06 25	Montréal
1859-3327 QUÉBEC INC. 1859-3327	82 07 02	Montréal
1859-3335 QUÉBEC INC. 1859-3335	82 07 02	Montréal
1859-3491 QUÉBEC INC. 1859-3491	82 07 05	Laval
1859-4663 QUÉBEC INC. 1859-4663	82 07 12	Montréal
1859-5058 QUÉBEC INC. 1859-5058	82 07 08	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1859-5066 QUÉBEC INC. 1859-5066	82 07 08	Saint-François
1859-5074 QUÉBEC INC. 1859-5074	82 07 08	Saint-François
1859-5132 QUÉBEC INC. 1859-5132	82 07 09	Terrebonne
1859-5421 QUÉBEC INC. 1859-5421	82 07 13	Hauterive
1859-5595 QUÉBEC INC. 1859-5595	82 07 13	Chicoutimi
1859-5637 QUÉBEC INC. 1859-5637	82 07 13	Richelieu
1859-5645 QUÉBEC INC. 1859-5645	82 07 13	Richelieu
1859-5694 QUÉBEC INC. 1859-5694	82 07 14	Longueuil
1859-5843 QUÉBEC INC. 1859-5843	82 07 15	Longueuil
1859-6007 QUÉBEC INC. 1859-6007	82 07 12	Drummond
MUSIQUE GUIL-RAY INC. 1859-5587	82 07 13	Trois-Rivières
GAÉTAN NAPERT (1982) INC. 1859-6056	82 07 13	Québec
J.B.G. NATURE INC. 1859-5116	82 07 09	Montréal
OLITEX INC. 1859-5249	82 07 09	Montréal
P.L. FRUITS ET LÉGUMES INC. 1859-5389	82 07 12	Roberval
LES PÂTISSERIES DE « MISS SLIM » LTÉE 1859-5512	82 07 13	Longueuil
LES PAYSAGISTES DE LA NATURE INC. 1859-5033	82 07 08	Longueuil
AU PIC DE L'AURORE (1982) INC. 1859-5504	82 07 13	Gaspé
LES PLACEMENTS JUMACEL LTÉE 1859-5447	82 07 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PLACEMENTS R. GAGNON INC. 1859-6148	82 07 15	Québec
LES PLACEMENTS ST-PROSPER INC. 1859-6072	82 07 13	Beauce
PLANTES TROPICALES RIVE-NORD INC. 1859-5462	82 07 13	Joliette
RAE & LEMIEUX INC. 1859-5652	82 07 13	Québec
RÉ-MAR-CON INC. 1859-3962	82 07 08	Longueuil
LES RESSOURCES CONCORDE INC. 1859-5314	82 07 12	Montréal
RESTAURANT MARYSOL INC. 1859-4614	82 07 09	Arthabaska
CARMELLE RODRIGUE INC. 1859-6130	82 07 15	Arthabaska
AU ROYAUME MERCURY INC. 1859-5488	82 07 12	Terrebonne
ST-JEAN ET GAUMOND INC. 1859-5082	82 07 08	Montréal
ST-JOSEPH AUTO CARROSSERIE INC. 1859-5330	82 07 12	Richelieu
LES SERVICES M G[2] LTÉE 1859-5108	82 07 09	Labelle
SOCIÉTÉ ACOM JD INC. 1859-6015	82 07 12	Québec
STATION-SERVICE G. ET M. LEROUX INC. 1859-6049	82 07 13	Québec
TAPIS ÉCONOMIQUE ST.A. INC. 1859-5280	82 07 09	Montréal
JEAN THIBAUDEAU & ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. 1859-2931	82 06 30	Montréal
TRANS-CANADA GRAINS INC. 1859-5785	82 07 14	Québec
TRANSPORT LUCIEN LALANCETTE INC. 1859-5934	82 07 15	Roberval
TRANSPORT P.D.K. INC. 1859-5926	82 07 15	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES TRANSPORTS FUTURA INC. 1859-5660	82 07 14	Longueuil
LES TRICOTS G.F. INC. 1859-5405	82 07 12	Terrebonne
VENTILATION J.C. INC. 1859-5546	82 07 13	Arthabaska

20369-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AGENCE DE SURVEILLANCE DE L'ESTRIE INC. 1257-8795	72 03 09	82 07 02	
LES AUTOBUS AMYOT INC. 1469-8799	76 09 07	82 07 07	LES PLACEMENTS GÉRARD AMYOT INC.
BÉLANGER ET BÉLANGER INC. 1502-6164	76 03 18	82 07 06	CONCEPT ROYAL LTÉE
BISSONNETTE ET PHARAND INC. 1473-9700	77 03 22	82 07 12	
BOIS SAV-MAN INC. 1187-8345	64 12 31	82 07 12	
ERNEST CARRIÈRE INC. 1114-2288	59 06 20	82 07 12	
CENTRE D'ACCESSOIRES STOMO-PHLÉBO DE MONTRÉAL INC. 1509-1911	77 12 02	82 07 09	
CENTRE DE FORMATION TAXIDERMIQUE DU NORD INC. 1470-2419	76 09 17	82 05 25	
CENTRE DU CAMION DE ST-CÉSAIRE INC. 1628-1339	78 07 06	82 07 12	
CHATWIN INC. 1106-9267	66 10 21	82 07 12	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LE COMMERCE MANBERT INC. 1110-1920	66 05 05	82 07 02	
CONSTRUCTIONS SOUBERT INC. 1470-7657	76 10 12	82 07 13	
GERRY COURTEAU INC. 1469-5506	76 08 26	82 07 12	PUBLICITÉ JMC INC.
LES CUISINES DU SAGUENAY INC. 1355-2369	74 03 25	82 07 09	
DÉPANNEUR LANGELIER INC. 1352-4533	74 02 06	82 07 05	RE/MAX MONTRÉAL MÉTRO INC.
DÉPANNEUR R. & G. NADEAU INC. 1461-6528	75 08 28	82 07 13	
THE DONALDSON CORPORATION 1254-0720	69 02 10	82 07 14	
LES ENTREPRISES LAMOUREUX INC. ... 1337-8443	73 08 03	82 07 08	
LES ENTREPRISES LEGARDEUR INC. 1272-0041	64 04 22	82 07 13	
LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIÉS INC. 1237-0730	69 01 13	82 07 13	
EXCAVATION P.R.M. INC. 1371-3276	75 02 21	82 06 29	
FOURNIER & MARCOUX INC. 1361-2015	75 01 13	82 07 15	
GALERIE D'ART DU CENTRE DE LAVAL INC. 1304-3807	68 06 20	82 07 12	LES SILENCIEUX ROSEMÈRE INC.
GESTION JACQUES FRANCOEUR INC. ... 1347-8318	72 08 01	82 07 12	
GREFOR INC. 1478-6099	77 06 14	82 07 13	
BRUNO E. GRISÉ TRANSPORT INC. 1241-5345	67 02 10	82 07 12	
IMMEUBLES FRANÇOIS ROY LTÉE 1261-0705	64 03 10	82 07 09	IMMEUBLES ANDRÉ PLAMONDON INC.
LES IMMEUBLES SPAIN LTÉE 1284-8669	49 02 07	82 06 29	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
IREC INC. 1267-5674	71 08 30	82 07 14	
T.T. KATZ INC. 1343-8759	73 10 10	82 07 08	
R. LABELLE & FILS LTÉE 1140-4266	59 12 31	82 07 14	
CONRAD LAFLAMME LIMITÉE 1151-2118	59 08 26	82 07 13	
LAMOTOVAL INC. 1626-5043	78 05 15	82 07 13	LAVAL MOTOPIÈCES INC.
À L'ÉCHELLE DU CADEAU INC. 1502-8145	76 03 30	82 07 09	
LEVITT HOLDING CORP. 1352-9151	46 10 07	82 07 08	
LOCATION INTRABEC INC. 1173-4555	63 05 27	82 07 12	
LES MAÇONS A.C.M. INC. 1481-0055	75 11 20	82 07 13	
MAGASIN GÉNÉRAL LAUREL INC. 1479-9506	77 08 01	82 07 05	
LES MEUBLES FITZBACK LTÉE 1341-5625	73 06 18	82 07 12	
MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. 1181-8986	69 11 25	82 07 13	
MARIUS PAQUET INC. 1170-1117	68 08 06	82 07 08	
PELLETIER & THÉRIAULT AUTO INC. 1171-5943	67 11 30	82 07 08	
ALAIN PETITPAS INC. 1510-8863	78 02 08	82 07 07	STUDIO PETITPAS INC.
SANIVAN INC. 1283-4412	70 02 05	82 07 12	
SERVICE D'ENTRETIEN LAWS ET FILS INC. 1638-0974	79 08 07	82 07 12	
LES SERVICES DE GESTION H.P.F. INC. 1471-8423	76 11 29	82 07 09	
SERVICES ÉLECTRONIQUES J.G.S. INC. 1330-3235	73 05 22	82 07 08	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
SERVICES SANITAIRES CONCORDIA INC. 1248-4200	69 10 07	82 07 09	
ODINA SIMARD LTÉE 1327-2828	61 12 27	82 07 08	
SMOLAR REALTIES LTD. 1352-2610	59 04 02	82 07 13	LES IMMEUBLES SMOLAR LTÉE *SMOLAR REALTIES LTD.*
LA SOCIÉTÉ CANAC INC. 1263-6171	65 11 04	82 07 13	
LA SOCIÉTÉ DU HOCKEY SAGUENAY INC. 1334-2282	73 04 04	82 07 13	
SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA-DRUMMOND INC. 1510-4847	78 01 25	82 07 12	
SPAIN LTÉE 1175-6434	43 08 17	82 06 29	
THERMATIC LTÉE 1128-6549	56 05 09	82 07 08	
TOWN & COUNTRY SANITARY SERVICES INC. 1249-7459	71 07 26	82 07 09	SARECO INC.
TRANSPORT GLENGARRY (QUÉBEC) LTÉE 1263-3038	63 10 02	82 07 12	
TRANSPORT LES ÉCORES INC. 1628-8896	78 08 09	82 07 13	
TRANSPORT ROGERS INC. 1282-7135	62 09 24	82 07 12	
JEAN-PAUL TRUDEAU & FILS LTÉE 1153-2975	69 05 20	82 06 28	
J.W. VERVILLE LIMITÉE 1164-7831	57 05 08	82 07 13	
VILLE-MARIE, PONTIAC & BUICK LTÉE 1152-5847	64 09 17	82 07 15	
VOYAGES FRANCE-QUÉBEC INC. 1632-6829	79 01 08	82 06 16	

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
CORPORATION FINANCIÈRE BERNARD *BERNARD ACCEPTANCE CORPORATION* 1859-9159	CORPORATION FINANCIÈRE BERNARD LA CORPORATION D'INVESTISSEMENT LOOMBER (1980)	82 08 01	Montréal
LICOMAR INC. 1859-7864	ALINE LAMARCHE INC. LICOMAR INC.	82 08 01	Abitibi
PLACEMENTS DIAMOND INC. 1859-7427	PLACEMENTS DIAMOND INC. LES PROPRIÉTÉS MÉTROPOLITAINES LTÉE	82 07 15	Laval
PROVI-SOIR INC. 1859-7542	PROVI-SOIR INC. SPORTS EXPERTS INC.	82 07 17	Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES ASSURANCES HENRI-D. MAJOR INC. 1252-8634	71 12 31	82 07 09	Du capital-actions
LE BAR 50 INC. 1843-6147	81 02 27	82 07 07	1) De la dénomination sociale: 1843-6147 QUÉBEC INC. 2) du district Laval
BELLEVILLE INC. 1167-4041	57 12 30	82 07 09	De la dénomination sociale: 1167-4041 QUÉBEC INC.
BOILY, BOISVERT & ASSOCIÉS INC. 1856-2009	82 03 22	82 07 13	De la dénomination sociale: ADAM, SIMARD & ASSOCIÉS INC.
COMMUTEX QUEBEC INC. 1854-2100	82 01 19	82 06 23	Du district: Saint-Hyacinthe
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE LE PONT INC. 1842-2592	81 01 09	82 06 30	De la dénomination sociale: CENTURY 21 — IMMEUBLE LE PONT INC.
DISTRIBUTIONS JAN INC. 1858-9176	82 06 22	82 07 12	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ÉBÉNISTERIE PÉROTEK INC. 1642-6520	80 03 11	82 07 12	1) Du district: Longueuil: 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
LES ENTREPRISES A. DESPINS INC. 1843-4621	81 02 23	82 07 13	Du nombre des administrateurs: minimum 1 et maximum 10
FABRICATION G.R.C.S. INC. 1848-0814	81 06 29	82 07 13	Du nombre des administrateurs: minimum 1 et maximum 7
FERLUCCI JEANS INC. 1642-8716	80 03 19	82 07 14	De la dénomination sociale: GESTION BEDRU INC.
GESTION MARCEL BERNIER INC. 1847-3371	81 06 08	82 07 13	1) Du district: Montréal: 2) des dispositions.
GESTION WOODLAND INC. 1855-1853	82 02 22	82 07 13	Du capital-actions
JOLY SAC INC. 1142-3803	68 04 30	82 07 07	Du nombre des administrateurs: minimum 1 et maximum 7
1645-3441 QUÉBEC INC. 1645-3441	80 06 13	82 07 15	1) Du district: Montréal: 2) du capital-actions.
1849-8014 QUÉBEC INC. 1849-8014	81 09 04	82 06 23	1) De la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS PAUL DUPUIS INC. 2) du district: Longueuil.
1851-9496 QUÉBEC INC. 1851-9496	81 11 03	82 07 07	De la dénomination sociale: RÉFRIGÉRATION BOUDREAU INC.
1853-1327 QUÉBEC INC. 1853-1327	81 12 08	82 07 13	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES J.P. SIMARD INC.
1854-0088 QUÉBEC INC. 1854-0088	82 01 12	82 07 12	De la dénomination sociale: FERBLANTERIE RÉAL MARTEL INC.
1855-6159 QUÉBEC INC. 1855-6159	82 03 03	82 07 13	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS RENÉ PRIMEAU INC.
1855-7140 QUÉBEC INC. 1855-7140	82 03 10	82 07 09	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS J.M. PÉLOQUIN INC.
1855-7157 QUÉBEC INC. 1855-7157	82 03 10	82 07 09	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES J.M. PÉLOQUIN INC.
1857-8187 QUÉBEC INC. 1857-8187	82 05 06	82 07 09	De la dénomination sociale: LES GESTIONS B & B INC.
1857-8641 QUÉBEC INC. 1857-8641	82 05 10	82 07 09	De la dénomination sociale: LES PRODUITS FORESTIERS PERBEC INC.
1858-2841 QUÉBEC INC. 1858-2841	82 05 25	82 07 12	1) De la dénomination sociale: SODREY INC: 2) du district: Roberval

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1858-3070 QUÉBEC INC. 1858-3070	82 06 03	82 07 12	De la dénomination sociale: LA MIE DU VOYAGEUR (RIVIÈRE-VERTE) INC.
1858-6735 QUÉBEC INC. 1858-6735	82 06 09	82 07 08	De la dénomination sociale: VERVOIL INC.
1858-8228 QUÉBEC INC. 1858-8228	82 06 11	82 07 09	De la dénomination sociale: CRÉATIONS D.P.R. INC.
1859-2360 QUÉBEC INC. 1859-2360	82 06 28	82 07 07	De la dénomination sociale: PIÈCES ET ATELIER D. GAGNON INC.
MULTISERVICES R.D.L. INC. 1848-5532	81 07 14	82 07 12	1) De la dénomination sociale: AUBERGE MARIE-BLANC INC.; 2) du capital-actions. 3) des dispositions.
PAPETERIE BLOC-NOTES DE MATANE INC. 1853-5898	81 12 22	82 07 14	Du district: Rimouski
LES PLACEMENTS G.M.P. INC. 1362-2428	75 03 06	82 07 13	Du capital-actions
POUDRIER & BOULET LTÉE 1859-2022	82 06 30	82 07 07	Du capital-actions
LES SERVICES INFORMATIQUES LOGISTAT INC. 1642-2131	80 02 22	82 07 09	1) Du district: Longueuil; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1; maximum 4.
TRANSPORT O. LEROUX INC. 1461-9969	75 09 18	82 07 13	Du capital-actions
LES TROPHÉES BIENVENUE INC. 1315-2012	72 09 14	82 07 12	1) Du district: Longueuil; 2) du capital-actions.

20369-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES ACTIVITÉS CANEL 1858-9382	82 06 23	315, rue Rideau, Châteauguay
LES AMATEURS DU BOIS DE CHAUFFAGE PANET INC. 1856-4310	82 06 11	10, rue Alphonse, Saint-Fabien-de-Panet
ARTISANAT ET LIN ST-ADALBERT 1858-7527	82 06 30	Saint-Adalbert
ASSOCIATION DE MOTO TOURISME DE LÉVIS INC. 1858-9846	82 06 28	Lévis
ASSOCIATION DES CITOYENS DE VERTMONT SUR LE LAC INC. 1859-6387	82 07 13	205, des Érables, Stoneham
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS EN AGRO-TECHNIQUE DU QUÉBEC 1859-4069	82 07 05	Québec
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ANSE-AUX-BERNACHES 1859-1677	82 07 02	651, Pointe-à-Basile, Saint-Nicolas
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE MONTRÉAL-NORD INC. 1858-7576	82 06 17	4908, Amiens, Montréal-Nord
ASSOCIATION DES STOMISÉS DE LA MAURICIE 1858-7972	82 06 21	Trois-Rivières
ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE L'EST DU QUÉBEC (DIVISION WESTERN) 1857-5373	82 05 06	102, rue Alfred-Fortier, Rivière-du-Loup
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE POLICE, SECTION CANADIENNE (RÉGION 8) 1859-4317	82 07 07	250, boulevard Labelle, Beauport
L'ASSOCIATION QUÉBEC-LOUISIANE 1858-9283	82 06 22	129, côte de la Montagne, Québec
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PROMOTION DU TOURISME SOCIAL 1858-7444	82 06 16	Montréal
ATELIER D'ARTISANAT DE RIVIÈRE ST-PAUL 1857-1406	82 04 26	Rivière-Saint-Paul (Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent)

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ATELIER D'ÉBÉNISTERIE COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1857-7551	82 07 07	1691, rue Pie-IX, Montréal
CAFÉ AU FÉMININ SAINT-HYACINTHE INC. 1858-9747	82 06 28	16350, place de la Métairie, Saint-Hyacinthe
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE MOZAMBIQUE ET L'AFRIQUE AUSTRALE (CIDMAA) INC. 1859-4093	82 07 05	Montréal
LE CENTRE SATHYA SAI DE MONTRÉAL INC. 1858-3690	82 06 11	Communauté urbaine de Montréal
CHANTIERS POPULAIRES DE TROIS-RIVIÈRES 1859-4259	82 07 06	Trois-Rivières
CLUB ÂGE D'OR STE-BARBE 1856-7370	82 04 13	475, chemin de l'Église, Sainte-Barbe
LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE VARENNES INC. 1859-4101	82 07 05	Varennes
CLUB DE HOCKEY LES RIVERAINS INC. 1857-3683	82 05 03	Saint-Joseph-de-Beauce
LE CLUB DE MOTONEIGE ET DE SKI DE FOND LES VERLOIS INC. 1858-9259	82 06 22	L'Isle-Verte
CLUB DE PHOTO DE BELOEIL 1859-4242	82 07 05	850, Henri-Bourassa, Beloeil
CLUB GYM-ATOUT 1859-4739	82 07 08	451, Mélançon, Saint-Jérôme
CLUB OPTIMISTE FORT COULONGE MANSFIELD INC. 1857-1992	82 04 30	Fort-Coulonge
CLUB ROTARY DE ST-GEORGES INC. 1859-4705	82 07 08	18255, boulevard Lacroix, Saint-Georges
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DES EMBALLAGES R.C.S. LTÉE 1859-4796	82 07 09	5655, Pierre-de Coubertin, Montréal
CODEC D'AMQUI INC. 1857-7882	82 05 20	Amqui
COEURS D'OR ST-ZOTIQUE ST-HENRI CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS 1858-5190	82 06 23	75, parc Sir-Georges-Étienne-Cartier, Montréal
COMITÉ DES LOISIRS DE HÉROUXVILLE 1858-1918	82 06 18	500, rue Goulet, Hérouxville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE COMITÉ D'IMPLANTATION D'UN ABATTOIR-CHARCUTERIE RÉGIONAL DU BIC 1858-9895	82 06 28	Rivière-Hâtée, Bic
COMITÉ MUNICIPAL DES CITOYENS DES CANTONS DESROBERTS ET FOURNIÈRE 1857-1786	82 04 28	Chemin de la Colonie-Fournière, Malartic
LA COMPAGNIE THÉÂTRALE DU CLUB ACADIEN DE SEPT-ÎLES INC. 1856-9558	82 04 21	Sept-Îles
CORPORATION DES LOISIRS DU RELAIS DE LA COULÉE INC. 1859-4267	82 07 06	Saint-Anaclet-de-Lessard
ENSEMBLE FOLKLORIQUE ITALIEN « TREVI » ..... *ITALIAN FOLK ENSEMBLE « TREVI »* 1859-1008	82 06 14	7111, 20e Avenue, Montréal
L'EXPRESS DE VALLEYFIELD INC. 1858-9853	82 06 28	114 A, rue Stewart, Valleyfield
FAMILLE DE VIE TRINITAIRE 1858-3252	82 06 07	2805, Laval, app. 15, Saint-Hyacinthe
FÉDÉRATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX BELGES, CANADIENS, CLYDESDALES ET PERCHERONS DU QUÉBEC 1859-1636	82 07 02	1124, rang Patenaude, Sainte-Cécile-de-Milton
LA FONDATION ANTONIN CAMPEAU INC. 1858-9515	82 06 23	2, Manoir-Grand-Moulin, Deux-Montagnes
LA FONDATION DE LA MAISON ST-GEORGES (SHERBROOKE) INC. 1858-1272	82 05 31	433, rue Marquette, Sherbrooke
FONDATION ESCADRON 772 INC. 1858-3559	82 06 09	Trois-Rivières
LIGUE DES BONS AMIS DE SAINT-EUSTACHE 1858-7790	82 06 18	195, montée McMartin, Saint-Eustache
LA LUDOTHÈQUE AU COIN DES PETITS INC. 1859-4127	82 07 05	Fort-Coulonge
LE MACADAM DES JEUNES DE CHICOUTIMI INC. 1858-9549	82 06 25	1050, Marquette, Chicoutimi
MAISON DE DÉPANNAGE « L'OMBRE ELLE » ..... POUR FEMMES EN DIFFICULTÉS 1858-3302	82 06 07	Lac-Carré
NEMROD DU SUD-OUEST 1857-9417	82 06 22	Valleyfield

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION MERCIER 1856-9418	82 04 19	18, rue Ste-Marguerite ouest, Mercier
REGROUPEMENT DES PROFESSEURS ET DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES DU CÉGEP DE SHAWINIGAN - PRACTI INC 1859-1792	82 07 02	2263, boulevard du Collège, Shawinigan
ROULI-BUS INC 1858-3906	82 06 14	Victoriaville
LE SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS DES HAUTES-LAURENTIDES INC 1858-9465	82 06 23	Mont-Laurier
SERVICE D'EMPLOIS COMMUNAUTAIRES DE QUÉBEC INC 1858-9523	82 06 25	310, boulevard Langelier, Québec
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE (SARGIM) 1858-9275	82 06 22	New-Richmond
SOCIÉTÉ DE CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE DE MONTRÉAL 1859-1164	82 06 28	Montréal
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES ARTISANS CRÉATEURS (S.P.A.C.) INC. 1858-7311	82 06 15	Route rurale numéro 1, Lac-Simon
SOCIÉTÉ LAVALLOISE DU CINÉMA 1859-1701	82 07 02	1443, Bord-de-l'Eau, Laval
SOLAIREAUSOL-QUÉBEC 1859-1172	82 06 28	184, rue Québillon, Varennes
LES TAMIAS DE DUHAMEL 1858-1934	82 06 04	Duhamel
THÉÂTRE DE BALLET KATALINE MOLNAR INC. 1858-3773	82 06 11	4039, rue Ernest-Fortier, Cap-Rouge
VOILE 10 INC. 1858-1694	82 07 05	Chicoutimi

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
KORET CANADA INC. 2137-5498	82 07 12	MM. Lafleur, Brown & De Grandpré, 800, carré Victoria, bureau 720, Tour de la Bourse, Montréal	16, Arundel, place Bonaventure Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** LES ENTREPRISES JIM PATTISON LTÉE 2131-8126	82 07 16	Me Claudette Bellemare, 4, place Ville-Marie, Montréal	4, place Ville-Marie, Montréal
RECYCLAGE COMMUNAUTAIRE DE PAPIER LTÉE 2137-2966	82 07 13	M. Michael D. Levinson, 630, boulevard Dorchester ouest, 22e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie dissoute dont le nom suit:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB PICHEMIN MALOBÈS 1573-3348	82 01 25	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Avis est, par la présente, donné que la corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot a l'intention de présenter au ministre des Affaires municipales une requête demandant que le territoire de la corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot soit rattachée au territoire de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains plutôt qu'au territoire de la Municipalité régionale de comté d'Acton.

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 14 juillet 1982.

La secrétaire-trésorière,
20333-31-2-o FRANCINE NICAISE.

Paroisse de Saint-Valérien-de-Milton

Avis est, par les présentes, donné que la municipalité de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton présentera à l'honorable Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales, une requête demandant le rattachement de son territoire à la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

Suivant l'article 178 paragraphe 3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en conséquence, savoir:

1. Les limites territoriales de la municipalité sont les suivantes: borné au nord par la paroisse de Saint-Liboire, la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton, la paroisse de Saint-André-d'Acton; au sud par la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton, la paroisse de Sainte-Pudentienne; à l'est par Saint-Jean-Baptiste de Roxton; à l'ouest par la paroisse de Saint-Dominique.

2. La population de la municipalité est de 1 665.

Saint-Valérien-de-Milton, le 14 juillet 1982.

La secrétaire-trésorière,
20298-31-2-o LUCIE PAQUETTE.

Avis divers

Commission scolaire régionale Provencher
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux stipulations de l'émission d'obligations de 1 390 000 $ datée du 1er septembre 1968, à l'effet qu'une tranche de 799 000 $ est rachetable par anticipation, la Commission scolaire régionale Provencher, suite à un tirage au sort, procédera le 1er septembre 1982 au rachat d'obligations au montant total de 82 000 $ en dénomination de 1 000 $ et portant les numéros suivants:

M0587-M0601-M0609-M0611-M0619-M0627-M0630-M0631-M0635-M0638-M0653-M0662-M0663-M0673-M0675-M0676-M0707-M0714-M0728-M0743-M0765-M0766-M0775-M0783-M0785-M0786-M0793-M0794-M0802-M0803-M0805-M0813-M0820-M0830-M0841-M0858-M0870-M0877-M0909-M0910-M0911-M0920-M0924-M0937-M0956-M0958-M0965-M0972-M0980-

M0982-M0984-M1017-M1071-M1102-M1111-M1115-M1116-M1129-M1144-M1146-M1147-M1151-M1153-M1154-M1167-M1168-M1169-M1172-M1173-M1178-M1187-M1199-M1204-M1211-M1214-M1242-M1253-M1260-M1261-M1265-M1273-M1277.

Ces obligations cesseront de porter intérêts à compter du 1er septembre 1982 et devront être présentées pour remboursement en s'adressant au directeur des services financiers, M. Roger Tremblay, au centre administratif situé au 497, Mgr-Bruneault, Nicolet, QC, J0G 1E0, téléphone: 293-5821, code 819.

Nicolet, le 27 juillet 1982.

Le directeur général,
YVES HOULE.

20395-o

La Fabrique de la paroisse du Sacré-Coeur de Hull
La Fabrique de la paroisse de Sainte-Bernadette
La Fabrique de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur de Hull

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par l'article 16 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), déclare dissoutes les fabriques suivantes: La Fabrique de la paroisse du Sacré-Coeur de Hull, La Fabrique de la paroisse de Sainte-Bernadette, La Fabrique de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur de Hull, dans le diocèse de Hull, cette dissolution devant prendre effet à compter du soixantième jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
1538-3441
1537-6999
1538-3466

20369-o

La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Île

Je, soussigné, Adolphe Proulx, évêque de Hull, déclare qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 11 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), je constitue en corporation pour la « paroisse Notre-Dame-de-l'Île » « La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Île ».

Hull, le 7 janvier 1982.

L'évêque de Hull,
ADOLPHE PROULX.

20369-o 1538-3433

La Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes, en date du 8 juillet 1982, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de « La Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec », déjà constituée en corporation le 25 mai 1968, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000 $.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

20369-o 1312-6719

Ville de Greenfield-Park

Avis est, par la présente, donné par le soussigné que la ville de Greenfield-Park désire se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes permettant la prise de possession des rues et ruelles par une municipalité et qui se lit comme suit:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Que la description du terrain dont la ville prend possession est: partie de la rue Albert, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, comme étant une partie du lot originaire deux cent trente-huit (238 ptie).

Que toutes les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Greenfield-Park, le 26 juillet 1982.

Le greffier,
GEORGE J. ZAKAÏB.

20429-32-2-o

La Paroisse de Sainte-Anne
The Parish of St. Ann's

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que son Excellence monseigneur Paul Grégoire, archevêque catholique romain de Montréal, a, par décret daté du 5 mai 1982, supprimé « La Paroisse de Sainte-Anne — The Parish of St. Ann's », de l'archidiocèse de Montréal.

L'archevêque de Montréal,
PAUL GRÉGOIRE.

20369-o 1527-5589

La Paroisse de Saint-Gabriel
The Parish of St. Gabriels

Avis est, par les présentes donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Paul Grégoire, archevêque catholique romain de Montréal, a, par décret daté du 5 mai 1982, changé les limites de « La Paroisse de Saint-Gabriel — The Parish of St. Gabriels », de l'archidiocèse de Montréal.

L'archevêque de Montréal,
PAUL GRÉGOIRE.

20369-o 1527-2206

Municipalité de Rock-Forest

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que lors de son assemblée régulière ajournée du 26 juillet 1982 et tenue au Complexe municipal de Rock-Forest situé au 4339, boulevard Bourque à Rock-Forest, le Conseil de la corporation municipale de Rock-Forest a adopté la Résolution no 5185-82 à l'effet qu'une requête soit présentée au Gouvernement du Québec afin que la corporation municipale de Rock-Forest acquière son statut de ville institué en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Avis est également donné par les présentes que si le statut de ville était accordé à la municipalité de Rock-Forest, que:

— le nouveau nom serait « ville de Rock-Forest ».
— la population de la ville de Rock-Forest serait de: 10 599 âmes.
— les limites de la ville de Rock-Forest seraient telles qu'elles sont décrites ci-dessous:

Un territoire situé dans les cantons d'Orford et d'Ascot et en se référant audit cadastre officiel desdits cantons, décrit comme suit en passant par les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres, à savoir:

Dans le canton d'Orford, la ligne nord du lot 410, la ligne ouest des lots 313, 312 et 311, la ligne nord des lots 311 et 310, la ligne ouest des lots 222, 221, 220, 219, 218 et 217, la ligne nord des lots 217 et 165, les lignes sud-ouest et sud-est du lot 165-71, la ligne nord du lot 165 et son prolongement jusqu'à la ligne sud-est de l'emprise du chemin de fer, la ligne sud-est du chemin de fer jusqu'à la ligne nord du lot 168, ladite ligne nord du lot 168, les lignes ouest et sud du lot 168, le prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 168 jusqu'au centre de la rivière Magog, l'axe de la rivière Magog vers le sud jusqu'au prolongement vers l'ouest de la ligne nord du lot 13, rang IX, du canton d'Ascot et de là, en se référant audit canton d'Ascot, ledit prolongement et les lignes nord et est du lot 13, rang IX, la ligne nord du lot 12, ranx X, la ligne est des lots 12, 11 et 10, rang X jusqu'à l'intersection de la ligne de centre du chemin Dunant, la ligne de centre du chemin Dunant jusqu'au prolongement vers l'est de la

ligne sud du lot 6, rang X, la ligne sud dudit lot 6, rang X, la ligne est des lots 5, 4, 3, 2, 1, rang XI, les lignes sud des lots 1, rangs XI, XII, XIII et XIV et leur prolongement à travers le lac jusqu'aux limites est de la municipalité du village de Deauville, de là, vers le nord et l'est, en suivant les limites de la municipalité du village de Deauville jusqu'au prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 339, canton d'Orford, de là, en se référant audit canton d'Orford, ledit prolongement de la ligne sud des lots 339, 423 et 516 jusqu'à la ligne nord-ouest de l'emprise du boulevard Bourque (route 112), le côté nord-ouest de la route 112, la ligne sud du lot 418, les lignes ouest des lots 418, 416, 414, 413, 412, 411 et 410 jusqu'au point de départ.

Description faite et signée, le 23e jour du mois de juillet 1982, Sherbrooke, par monsieur Jean-Marc Nadeau, arpenteur-géomètre. (minute: 16760)

Rock-Forest, le 27 juillet 1982.

Le secrétaire-trésorier adjoint,
20430-32-2-o JEAN ROUILLARD.

Succession Omer Bazin

Avis est, par les présentes, donné que dame Ghislaine Fortin, en sa qualité de tutrice de son fils Alain Bazin, ainsi que mademoiselle Sylvie Bazin et monsieur Daniel Bazin, seuls légataires de monsieur Omer Bazin, en son vivant menuisier, domicilié à Victoriaville, 29, rue Albert, aux termes de son dernier testament non modifié ni révoqué passé devant Benoit Lettre, notaire à Québec, le 28 juin 1972, sous le numéro 1424 de ses minutes, ont accepté la succession dudit Omer Bazin, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Hervé Boudreau, notaire, le 16 juillet 1982, enregistré à Arthabaska, le 19 juillet 1982, sous le numéro 236503. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Hervé Boudreau, notaire à Princeville et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse suivante: 160, Saint-Jean-Baptiste sud, Princeville, comté d'Arthabaska.

Princeville, le 20 juillet 1982.

Le procureur,
20370-o HERVÉ BOUDREAU, *notaire*,

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Monique Antoni

Avis est donné que Monique Antoni, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 4154 de la rue Henri-Julien, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Monique Bernard.

Montréal, le 25 juin 1982.

Le procureur de la requérante,
20300-31-2-o SERGE J. OUELLETTE, *avocat*.

Victoire Blouin

Avis est donné que Victoire Blouin, commis comptable, demeurant au numéro 2220, place Melbourne, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, H7M 3A3, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Vicky Blouin.

Ce changement de nom n'entraînera aucun changement de nom pour d'autres personnes.

Montréal, le 5 juillet 1982.

Le procureur de la requérante,
20301-31-2-o RICHARD SANSFAÇON, *notaire*.

Arlene Terry Clarke

Avis est, par les présentes, donné qu'Arlene Terry Clarke, épouse séparée de biens de Stephen Douglas Pugh, domiciliée et résidant au 1400, avenue des Pins ouest dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Arlene Tara Clarke Douglas.

Montréal, le 20 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20371-32-2-o SELINGER & KAZANDJIAN.

Mark Fiedorec

Avis est, par la présente, donné que Mark Fiedorec, domicilié et résidant au 35, croissant Harold, Kirkland, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Noonan.

Montréal, le 19 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20372-32-2-o DOHENY, MACKENZIE.

Alain Gingras

Avis est, par la présente, donné que Alain Gingras, domicilié et résidant au 6800, 1re Avenue, appartement 55, Charlesbourg, comté de Charlesbourg, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alain Guillemette.

Québec, le 15 juillet 1982.

Le requérant,
20336-31-2-o ALAIN GINGRAS.

Marie Juliette Guylaine Lambert

Avis est, par la présente, donné que Marie Juliette Guylaine Lambert, domiciliée et résidant au 67, place Sainte-Thérèse, Jonquière, secteur Kénogami, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guylaine Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 7 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20400-32-2-o ROY & DUROCHER, *avocats.*

Marie Jeanne d'Arc Margot Latour

Avis est, par les présentes, donné que Marie Jeanne d'Arc Margot Latour, domiciliée et résidant au 701, Pointe-du-Jour nord, Lavaltrie, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Patricia Alice Andrée-Marguerite Latour.

Joliette, le 16 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
MES LANDREVILLE, FARIBAULT, THIFFAULT,
20302-31-2-o VARIN & BRIND'AMOUR.

Rolland Lévesque

Prenez avis que Rolland Lévesque, présentement domicilié au 124, rue Horne à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rolland Desrochers.

Rouyn, le 27 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20431-32-2-o GENDRON, FAUCHER, LAROCQUE.

Joseph Léon Henri Roch Lyonnais

Prenez avis que Joseph Léon Henri Roch Lyonnais, domicilié et résidant au 337, rue Saint-Joseph, Lauzon, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Léon Henri Roch Leblanc.

Lauzon, le 26 juillet 1982.

Le requérant,
20391-32-2-o JOSEPH LÉON HENRI ROCH LYONNAIS.

Josef Muszkatel

Avis est, par la présente, donné que Josef Muszkatel, avocat, domicilié au 215, Dufferin, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josef Muskatel.

Montréal, le 25 mai 1982.

Le procureur du requérant,
20401-32-2-o JEFFREY K. BORO, *avocat.*

Shari Orenberg

Avis est, par les présentes, donné que Shari Orenberg, programmeur, domiciliée au numéro 450 de la rue Petit à ville Saint-Laurent, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Shari Nadler.

Montréal, le 20 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20413-32-2-o O'REILLY & GRODINSKY.

Daniel Rondeau

Avis est, par la présente, donné que monsieur Daniel Rondeau, domicilié et résidant au 125, Cyrille-Beaudry, Saint-Paul-de-Joliette, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Niquay Pelland.

Joliette, le 5 juillet 1982.

Les procureurs du requérant,
20402-32-2-o RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS.

Yvonne Saumure

Avis est, par la présente, donné que Yvonne Saumure, domiciliée au 427 de la rue Nadon, Maniwaki, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Chantal Saumure.

Maniwaki, le 18 juin 1982.

Le procureur de la requérante,
20392-32-2-o JEAN TRÉPANIER, *avocat.*

Joseph Lucien Savoie

Avis est, par les présentes, donné que Yvon Dufour, (dont le nom sur le certificat de naissance est Joseph Lucien Savoie), administrateur, résidant au 754 de l'Épée à Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Yvon Dufour.

Montréal, le 21 juillet 1982.

Le requérant,
20432-32-2-o YVON DUFOUR.

Arnold Slifka

Avis est, par les présentes, donné que Arnold Slifka, homme d'affaires, résidant au 62, Windemere à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Archie Slifka.

Montréal, le 29 avril 1982.

Les procureurs du requérant,
20433-32-2-o SPIEGEL & KRAVETZ.

Giuseppe Carlo Giovanni Sparano

Prenez avis que Giuseppe Carlo Giovanni Sparano, résidant et domicilié au 54, rue Brien, Laval-des-Rapides, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Charles Sperano.

Laval, le 23 juin 1982.

Les procureurs du requérant,
20403-32-2-o DUFOUR, FRADETTE.

Murielle Vinette Fafard

Avis est, par les présentes, donné que dame Murielle Vinette Fafard, domiciliée et résidant au 5405, Marseille, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Murielle Perreault Fafard.

Québec, le 23 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20415-32-2-o BERNATCHEZ & ASSOCIÉS, *avocats.*

Lise Vinette St-Arnaud

Avis est, par les présentes, donné que dame Lise Vinette St-Arnaud, domiciliée et résidant au 3330, côte Rosemont, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lise Perreault St-Arnaud.

Québec, le 23 juillet 1982.

Les procureurs de la requérante,
20414-32-2-o BERNATCHEZ & ASSOCIÉS, *avocats.*

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES ALIMENTS PARMA LTÉE
PARMA FOODS LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES ALIMENTS PARMA LTÉE — PARMA FOODS LTD« , constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20416-o CLARKSON, TÉTRAULT.

AVENUE CONSTRUCTION LTD.

Prenez avis que la compagnie « AVENUE CONSTRUCTION LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juin 1982.

Le secrétaire,
20373-o PAUL DROUIN.

BOUTIQUE AN-NIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BOUTIQUE AN-NIE LTÉE », incorporée en date du 5 février 1971, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 27 juin 1982.

La secrétaire,
20417-o ROLLANDE SIMARD.

CHANTECLERC FURNITURE LTD.
MEUBLES CHANTECLERC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CHANTECLERC FURNITURE LTD. — MEUBLES CHANTECLERC LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1982.

Le secrétaire,
20378-o HARRY OKADA.

ENTREPRENEURS D. F. INC.
D. F. CONTRACTORS INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRENEURS D. F. INC. — D. F. CONTRACTORS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1982.

Le procureur de la compagnie,
20374-o LUIGI ALBANESE, *notaire.*

DISTRIBUTION HYMUS INC.

Prenez avis que la compagnie « DISTRIBUTION HYMUS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 22 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20434-o JAMES M. AVERY.

DOMAINE CHAPLEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « DOMAINE CHAPLEAU INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Laurier, le 23 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20418-o ROBERT LAVIGNE, *notaire.*

LES ENTREPRENEURS
FRANK & DOMINIC LTÉE.
FRANK & DOMINIC CONTRACTORS LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRENEURS FRANK & DOMINIC LTÉE. — FRANK & DOMINIC CONTRACTORS LTD. » demandera au

ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 février 1982.

Le procureur de la compagnie,
20404-o LUIGI ALBANESE, *notaire.*

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE UNION GRAND UNION FINANCE CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ FINANCIÈRE UNION — GRAND UNION FINANCE CORP. », constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20409-o HELLER, LANDY & MAUER.

LES IMMEUBLES LÉPINE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES LÉPINE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 12 juillet 1982.

La secrétaire de la compagnie,
20375-o AGATHE LÉPINE.

LES IMMEUBLES P.R.M. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES P.R.M. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Le président,
20435-o RICHARD MARANDA.

RICHARD I. KAUFMAN INC.

Prenez avis que la compagnie « RICHARD I. KAUFMAN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20376-o MARTINEAU, WALKER, *avocats.*

MARC LABRIE INC.

Prenez avis que la compagnie « MARC LABRIE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20405-o ANTONIO SCIASCIA.

D.G. MAGIDSON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « D.G. MAGIDSON INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 juin 1982.

Le secrétaire,
20377-o D. MAGIDSON.

JOACHIM MONGRAIN INC.

Prenez avis que la compagnie « JOACHIM MONGRAIN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 12 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20406-o SIMON GRONDIN, *notaire.*

PLATE-O-LITH INC.

Prenez avis que la compagnie « PLATE-O-LITH INC. » demandera au ministre des Institutions financiè-

res et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20407-o ANNE NISHMAS.

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS F.-X. AUDET INC.

Prenez avis que « SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS F.-X. AUDET INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 28 juillet 1982.

Le président,
20419-o F.-X. AUDET.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET COMMERCIALE S.B.I. LTÉE
TRADE & S.B.I. INVESTMENTS LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET COMMERCIALE S.B.I. LTÉE — TRADE & S.B.I. INVESTMENTS LTD », constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20408-o HELLER, LANDY & MAUER.

THIBAULT, MARCHAND & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie « THIBAULT, MARCHAND & ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 juillet 1982.

Le secrétaire,
20410-o LOUIS MARCHAND.

UNION HOLDINGS LTD.

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie « UNION HOLDINGS LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Luc, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
20420-o SYDNEY PHILLIPS, C.R.

WINGATE HOLDINGS LIMITED

Avis est, par la présente, donné que « WINGATE HOLDINGS LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20436-o PHILLIPS & VINEBERG.

WONDERLAND INC.

Avis est donné que la compagnie « WONDERLAND INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juillet 1982.

Les procureurs de la compagnie,
20421-o KAUFMAN, RESPITZ.

Demande(s) à la Législature

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Prenez avis que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa prochaine session pour l'adoption d'une loi privée ayant pour objet:

1. de modifier sa charte dans le but de l'autoriser à:

a) acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble dont l'acquisition est jugée appropriée pour

fins de réserve foncière ou d'habitation et pour les travaux connexes à ces fins, ainsi que tout immeuble désuet ou dont l'occupation est nocive;

b) détenir, louer et administrer les immeubles acquis en vertu du paragraphe précédent. Elle pourra ainsi aménager ces immeubles et y installer les services publics nécessaires; Elle pourra également démolir ou restaurer les bâtiments ou autres ouvrages y érigés ou y construire de nouveaux bâtiments pour fins d'habitation, de loisirs, de récréation et autres fins accessoires. Elle pourra les aliéner aux conditions qu'elle déterminera avec l'approbation de la Commission municipale du Québec, pourvu que le prix d'aliénation soit suffisant pour couvrir toutes les dépenses relatives à l'immeuble.

2. De modifier l'article 460 de la Loi sur les cités et villes, quant à elle, aux fins de l'autoriser à:

a) réglementer ou prohiber les jeux de boules (pin ball machines), les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle, les salles de tirs, les jeux électroniques et les arcades de jeux;

b) réglementer les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique et réglementer les salons de massage.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 14 juillet 1982.

Le greffier,
20253-30-4-o HÉLÈNE DRAPEAU, *notaire.*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

La Bascule, coopérative de théâtre (Montréal)
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopératives « La Bascule, coopérative de théâtre (Montréal) », tenue le 28 juin 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Nicolas Campeau soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
20422-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale des loisirs de Champlain

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412*l* du Code municipal, décrété, le 25 juin 1982, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale des loisirs de Champlain », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 10 juin 1982, par la paroisse de La Visitation-de-Champlain et le village de Champlain, autorisée par les Règlements numéros 170-81 et 88-81, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 25 juin 1982.

Conformément aux dispositions de l'article 412*l* du Code municipal, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
20412-o PATRICK KENNIFF.

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 16 juillet 1982, a normalisé les termes français et les définitions qui suivent:

Carburants

carburant, n.m. Combustible destiné à alimenter les moteurs à allumage par bougies et à combustion interne à allumage par compression, et les moteurs à réaction. Anglais: **fuel**.

carburant diesel, n.m. Combustible destiné à alimenter les moteurs diesel, c'est-à-dire à combustion interne à allumage par compression à régime élevé ou moyen. Anglais: **diesel oil, diesel fuel**.

carburéacteur, n.m. Combustible destiné à alimenter les moteurs à réaction. Anglais: **jet fuel, turbine fuel**.

Note. — Par extension, cette appellation s'applique aux combustibles destinés aux turbines à gaz utilisées en aéronautique.

essence, n.f. Mélange d'hydrocarbures provenant de la distillation et du raffinage du pétrole employé comme carburant. Anglais: **gasoline, gas** (fam).

Note. — En français, les termes *gas* et *gasoline* sont des anglicismes.

essence ordinaire, n.f. Carburant à indice d'octane normal destiné à alimenter les moteurs de véhicules automobiles et les moteurs à allumage par bougies, dans toutes les conditions climatiques. Anglais: **regular gasoline, regular** (fam.).

essence sans plomb, n.f. Carburant à indice d'octane normal, ne contenant pas d'additif au plomb, destiné à alimenter les moteurs à allumage par bougies munis de systèmes antipollution, fonctionnant dans toutes les conditions climatiques. Anglais: **unleaded gasoline, no-lead gasoline, regular unleaded gasoline.**

supercarburant, n.m. Carburant dont l'indice d'octane est supérieur à celui de l'essence ordinaire. Anglais: **premium grade gasoline, premium gasoline, premium, super** (fam.).

Note. — La forme abrégée **super** (n.m.) est aussi très courante en français.

supercarburant sans plomb, n.m. Supercarburant ne contenant pas d'additif au plomb. Anglais: **unleaded premium gasoline, unleaded super gasoline, super unleaded** (fam.).

Note. — La forme abrégée **super sans plomb** (n.m.) est aussi très courante.

Commerce

poste d'essence, n.m. Endroit où l'on vend de l'essence sans assurer aucun autre service à l'automobiliste. Anglais: **gas bar**.

Note. — En français, l'expression *gas bar* est un anglicisme.

station-service, n.f. (des stations-service). Poste de distribution d'essence où sont également assurés les services d'entretien courant des véhicules automobiles (vidange, graissage, gonflage et remplacement des pneumatiques, etc.). Anglais: **service-station**.

station libre-service, n.f. (des stations libre-service). Poste de distribution d'essence où le service est assuré par le client lui-même. Anglais: **self-service station, self-serve** (fam.).

Note. — La forme abrégée **libre-service** (n.m.) [des libres-services] est aussi très courante.

Produits de la pêche

Addenda

Avis public est donné que le terme **calmar** est normalisé au même titre que le terme **encornet** paru à la *Gazette officielle du Québec* du 6 décembre 1980, et que l'un ou l'autre peut être utilisé dans les documents visés par l'article 118 de la Charte de la langue française.

Le secrétaire,
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 16 juillet 1982, a recommandé les termes français et les définitions qui suivent:

Transport

gare de transport intermodal, n.f. (syn.: **gare intermodale**, n.f.). Ensemble des bâtiments et installations destinés à permettre l'accès, par embarquement ou débarquement, à des modes ou à des moyens de transport différents. Anglais: **intermodal terminal.**

Administration

heure-personne, n.f. (des heures-personnes). Unité de temps de travail correspondant au travail de 1 personne pendant 1 heure. Anglais: **man-hour.**

Note. — L'unité statistique peut être composée analogiquement de toutes les unités de temps (minute, heure, jour, semaine, mois, année, etc.).

note-liasse, n.f. (syn.: **notagramme**, n.m.). Formule en liasse divisée en deux parties, l'une destinée à la rédaction d'une courte note, l'autre à la réponse. Anglais: **readi-memo, ready memo, speedy memo, speedi-memo.**

Langue générale

expertise, n.f. (néologisme sémantique). Connaissance et compétence d'expert. Anglais: **expertise.**

Note. — Usuellement, le mot **expertise** signifie en français, dans la langue juridique, « l'examen fait par un expert sur l'ordre d'un tribunal » et par extension, dans le domaine des assurances, « l'évaluation par un expert des dommages dans un sinistre ». Dans la langue courante, il signifie « l'estimation de la valeur d'un objet d'art ou précieux ».

Il ne faut pas confondre **expertise** entendu dans son sens nouveau (qualité...) avec le **savoir-faire** qui en est le résultat appliqué à la solution de problèmes, à l'amélioration de techniques (agricoles ou autres) ou à la fabrication d'un produit. On ne peut vendre de l'expertise, mais on peut vendre du savoir-faire. Ex.: L'entreprise possède une vaste expertise en informatique, ce qui lui permet d'exporter son savoir-faire en ce domaine.

Commerces

beignerie, n.f. Établissement de restauration où l'on vend, et généralement où l'on fabrique, des beignes et des beignets. Anglais: **doughnut shop, donut shop.**

croissanterie, n.f. Établissement de restauration où l'on consomme du prêt-à-manger à base de croissants garnis.

gaufrerie, n.f. Établissement de restauration où l'on fabrique et vend des gaufres, à consommer sur place ou à emporter.

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 16 Juillet 1982, a recommandé les termes français et les définitions contenus dans l'ouvrage suivant:

Ouvrages terminologiques

Vocabulaire de la gestion de la production, anglais-français, par Marie-Éva de Villers, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1981, 77 pages, ISBN 2-551-04209-7.

Le secrétaire,
20390-o PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Pouvoirs spéciaux des corporations Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
SAINT JOHN RIVER STORAGE COMPANY 1268-8875	COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE DE LA RIVIÈRE ST-JEAN LTÉE *SAINT JOHN RIVER STORAGE COMPANY*	1927 04 01

Le directeur,
20369-o HUBERT GAUDRY.

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Ville d'Amqui
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville d'Amqui de la municipalité régionale de comté de La Matapédia a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1350-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Bic
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Bic, comté de Rimouski, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1351-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Bonaventure
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Bonaventure (SD) de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1568-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés, partie canton de Bourgeoys
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole des Territoires non organisés, partie canton de Bourgeoys de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1364-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Cap-à-l'Aigle
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Cap-à-l'Aigle de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1569-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Chute-aux-Outardes
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale du village de Chute-aux-Outardes de la municipalité régionale de comté de Manicouagan a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23, Décret numéro 1492-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Grande-Vallée
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Grande-Vallée (SD) de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09. Décret numéro 1352-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Grandes-Bergeronnes
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale du village de Grandes-Bergeronnes de la municipalité régionale de comté de La Haute Côte-Nord a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1493-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale d'Ivry-sur-le-Lac (SD), comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1494-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de La Malbaie
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de La Malbaie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30. Décret numéro 1570-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lantier
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Lantier (SD), comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1495-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Cantons unis de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale des cantons unis de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay de la municipalité régionale de comté de La Haute Côte-Nord, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1496-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés du comté de Montmagny
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole des Territoires non organisés de la municipalité régionale de comté de Montmagny a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09. Décret numéro 1363-82.

Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Notre-Dame-des-Monts (SD) de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1353-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Paspébiac
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Paspébiac (SD) de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1571-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Paspébiac-Ouest
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Paspébiac-Ouest (SD) de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1572-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Pohénégamook
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Pohénégamook de la municipalité régionale de comté de Témiscouata a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1573-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Port-Daniel, partie Ouest
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Port-Daniel, partie Ouest de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1354-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23, Décret numéro 1497-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Agathe-Sud
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret

approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale du village de Sainte-Agathe-Sud, comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23, Décret numéro 1498-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Agnès
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Agnès de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1355-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Alphonse
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Alphonse (SD) de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1574-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici de la municipalité régionale de comté de La Mitis a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1348-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre de la municipalité régionale de comté de La Matapédia a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1575-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Donat
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Donat de la municipalité régionale de comté de La Mitis a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1576-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Elzéar
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Elzéar (SD) de la municipalité régionale de comté de Témiscouata a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1356-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Fabien-de-Panet de la municipalité régionale de comté de Montmagny a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1577-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Flavie
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Flavie de la municipalité régionale de comté de La Mitis a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1578-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier (SD) de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1579-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Gabriel-Ouest
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Gabriel-Ouest (SD) de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1357-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides, comté de Saint-Maurice, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1358-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Irénée
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Irénée de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1580-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, partie
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Jean-de-Dieu, partie (SD) de la municipalité régionale de comté de Les Basques a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1359-82. Ce décret entre en

vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jean-de-Matha
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha de la municipalité régionale de comté de Matawinie a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23, Décret numéro 1500-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Juste-de-Bretenières (SD) de la municipalité régionale de comté de Montmagny a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1581-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Sainte-Lucie-des-Laurentides (SD), comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23, Décret numéro 1501-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Marcel
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Marcel (SD) de la municipalité régionale de comté de L'Islet a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1360-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Mathieu
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Mathieu, comté de Saint-Maurice, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09, Décret numéro 1349-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec de la municipalité régionale de comté de Témiscouata a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30, Décret numéro 1582-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Omer
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation

municipale de la paroisse de Saint-Omer de la municipalité régionale de comté d'Avignon a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09. Décret numéro 1361-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Rémi
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Rémi de la municipalité régionale de comté de Mékinac a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1502-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Siméon
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Siméon de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1503-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Cité de Shawinigan
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la cité de Shawinigan, comté de Saint-Maurice, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 09. Décret numéro 1362-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Shigawake
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Shigawake (SD) de la municipalité régionale de comté de Bonaventure a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 30. Décret numéro 1583-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Val-Morin
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Val-Morin (SD), comté de Terrebonne, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 06 23. Décret numéro 1504-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
20394-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Pronovost, Adrien, 2120, Sherbrooke est, app. 606, Montréal, QC, H2K 1C3	77 08 28	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal QC, H3G 1L5	70 12 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, St-Eustache, QC, J7R 4K3	82 07 18	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E. 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, H3G 1L5	82 04 22	
Proulx, Maurice, 910, de l'École, C.P. 820, St-Jovite, QC, J0T 2H0	82 04 07	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Botosansky, Casimir, 4770, avenue Kent, Montréal, QC, H3W 1H2	78 10 29	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1ES	77 11 13	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Gendron, Roland, 900, Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal, QC, H3A 1G3	73 03 07	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert, (Chambly) QC, J4P 2J2	74 06 29	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J2	78 05 20	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedy, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal, QC, H1N 1W8	78 12 03	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Pullinger, Andrew G., 1650 av. Cédar, app. 336, Montréal, QC, H3G 1A4	82 05 21	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1	78 10 29	
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 11 04	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2		

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly) QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Beceleare J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2M4	75 06 06	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn, QC, J9X 4N7	79 12 28	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull, QC, J8X 2K4	75 02 07	
Fortier, Robert-A, 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers-Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Letendre, Lionel, 328, avenue Manville ouest, Asbestos, QC, J1T 1H2	80 10 08	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

20393-o

Soumissions — Demandes de

Cité de Magog
(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Paul Lange, greffier, à l'hôtel de ville, 7, rue Principale est, cité de Magog, comté d'Orford, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 23 août 1982, pour l'achat de 3 500 000 $ d'obligations de la cité de Magog datées du 13 septembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 13 mars et 13 septembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 septembre 1982.

Tableau d'amortissement — 3 500 000 $

Année	Capital
13 septembre 1983	102 000 $
13 septembre 1984	109 000
13 septembre 1985	118 000
13 septembre 1985	1 632 000 (à renouveler)
13 septembre 1987	1 539 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Magog s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 septembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 572 — 153 000 $; 573 — 94 000 $ renouvellements d'emprunt; 744 — 538 000 $ honoraires prof. pour trav. de traitement des eaux; 752 — 1 300 000 $ const. usine de traitement d'eau; 755 — 650 000 $ int. d'égouts; 760 — 368 000 $ aqueduc, égouts; 761 — 385 000 $ const. d'une sous-station électrique; 765 — 12 000 $ éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h,, le lundi 23 août 1982 à l'hôtel de ville, 7, rue Principale est, cité de Magog, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Magog, comté d'Orford, le 26 juillet 1982.

Le greffier,
JEAN-PAUL LANGE.

Hôtel de ville
7, rue Principale est
cité de Magog
comté d'Orford, QC, J1X 1Y4
téléphone: 843-6501, code 819

20396-o

Ville de Mercier
(Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Mercier » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 376 000 $ d'obligations de la ville de Mercier datées du 13 septembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 13 mars et 13 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 24 août 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 septembre 1982.

Tableau d'amortissement — 376 000 $

Année	Capital
13 septembre 1983	17 000 $
13 septembre 1984	18 000
13 septembre 1985	19 000
13 septembre 1986	20 000
13 septembre 1987	21 000
13 septembre 1987	281 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mercier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 septembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 150 — 35 500 $; 161 — 9 000 $; 162 — 81 000 $ renouvellements d'emprunt; 76-260-29 — 80 000 $; 77-280-20 — 55 000 $ aqueduc, égouts; 81-337-4 — 110 000 $; 82-346-3 — 5 500 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 24 août 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 24 août 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 4, rue Faubert, ville de Mercier, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mercier, comté de Châteauguay, le 26 juillet 1982.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND BERGEVIN.

Hôtel de ville
4, rue Faubert
ville de Mercier
comté de Châteauguay, QC, J0L 1K0
téléphone: 691-6090, code 514 20397-o

Ville de Mont-Laurier
(Labelle)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Laurier » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 530 000 $ d'obligations de la ville de Mont-Laurier datées du 13 septembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 13 mars et 13 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 24 août 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 septembre 1982.

Tableau d'amortissement — 1 530 000 $

Année	Capital
13 septembre 1983	31 000 $
13 septembre 1984	34 000
13 septembre 1985	39 000
13 septembre 1986	41 000
13 septembre 1987	46 000
13 septembre 1987	1 339 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mont-Laurier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 septembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 217 000 $; 80-714-1 — 186 800 $; R-714-2 — 6 200 $ aqueduc, égout; 730 — 689 800 $ aqueduc, égout, voirie; 731 — 238 500 $; R-731-1 — 51 700 $ aqueduc; R-732 — 89 000 $ égout, voirie; R-749 — 51 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h le mardi 24 août 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 24 août 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 485, rue Mercier, ville de Mont-Laurier, comté de Labelle, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Laurier, comté de Labelle, le 28 juillet 1982.

Le greffier,
MADAME CHRISTIANE MICHAUDVILLE.

Hôtel de ville
485, rue Mercier
ville de Mont-Laurier
comté de Labelle, QC, J9L 3N8
téléphone: 623-1221, code 819 20440-o

Ville de Sainte-Thérèse
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Thérèse » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 229 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Thérèse datées du 13 septembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 13 mars et 13 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 23 août 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 septembre 1982.

Tableau d'amortissement — 1 229 000 $

Année	Capital
13 septembre 1983	35 000 $
13 septembre 1984	38 000
13 septembre 1985	41 000
13 septembre 1985	652 000 (à renouveler)
13 septembre 1987.....	463 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 septembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 154N.S. — 325 000 $ renouvellement d'emprunt; 610N.S. — 102 000 $ aq. ég. voirie; 617N.S. — 200 000 $ tr. d'amén. de parcs; 619N.S. — 300 000 $; 621N.S. — 52 000 $ égouts, pavage, trottoirs, etc.; 623N.S. — 250 000 $ acq. de terrains, etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 23 août 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 23 août 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, ville de Sainte-Thérèse, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Thérèse, comté de Groulx, le 26 juillet 1982.

Le greffier,
CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS.

Hôtel de ville
6, rue de l'Église
ville de Sainte-Thérèse
comté de Groulx, QC, J7E 4H7
téléphone: 434-1440, code 514 20398-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE GESTION AGRICOLE DU QUÉBEC

La formation d'une fédération sous la dénomination sociale « FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE GESTION AGRICOLE DU QUÉBEC » a été autorisée par

le gouvernement en date du 3 juin 1982. Le siège social de la fédération est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

20423-o 1857-7528

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000492-80
S. 164

LES ASSOCIÉS CRÉDIT IMMOBILIER LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Rouyn, demanderesse, contre GAÉTAN PRONOVOST, journalier, domicilié à Clerval, et GAÉTANE PRONOVOST, ménagère, des mêmes lieux, défendeurs.

« L'immeuble connu et désigné comme étant le lot onze-B (11-B) rang 6 (Six), canton de Poularies, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 311,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 27 juillet 1982. 20437-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000005-82
S. 167

ROBERGE & FILS INC, 45, 7e Avenue est, La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre IMPRIMERIE ABITIBI INC., 349, 2e Rue est, La Sarre, district d'Abitibi, défenderesse, et ARTHUR AYLWIN, mis en cause.

« Le lot 29-D, subdivision 3, rang 6, La Sarre, canton de La Sarre, province de Québec, circonstances et dépendances, comprenant le terrain et bâtisses y dessus érigées, tel que décrit aux plan et livre de renvoi de la division d'enregistrement d'Abitibi »

La mise à prix est fixée à 26 828,13 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le JEUDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 27 juillet 1982. 20438-o

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 100-05-000586-81

BANQUE DE MONTRÉAL, 62, rue Dupont, Amqui, QC, demanderesse, contre ALEXANDRE DUBÉ, Saint-Alexis, QC, défendeur.

Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia, connu et désigné comme étant la subdivison six du lot numéro cinq A (équivalant à lot 5-A-6) au cadastre officiel du rang Deux (II) Rivière-Restigouche du canton de Matapédia (partie révisée desdits rang et canton) avec la bâtisse-maison y érigée, circonstances et dépendances, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant

le grever, sujet s'il y a lieu, à celles découlant des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Bonaventure, numéro 2, sous les numéros 23200 et 36806.

Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision deux du lot numéro cinq A, (équivalant à ptie lot 5-A-2) au cadastre officiel du rang Deux (II) Rivière-Restigouche du canton de Matapédia (partie révisée desdits rang et canton), mesurant deux cents pieds (200 pi ou 60,96 m) de largeur, dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par deux cent soixante-dix-pieds (270 pi ou 82,296 m) de profondeur, plus ou moins, dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et étant borné comme suit savoir: vers le sud-ouest par le lot 5-A-6 (emprunteur), vers le nord-est par le lot 5-A-3 (Fernand Chouinard ou représentants), vers le sud-est par une partie du lot 5-A-2 (ci-dessous décrite) et vers le nord-ouest par une partie du lot 5-A-5 (Louis-Philippe Chouinard ou représentants).

Un autre terrain situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision deux du lot numéro cinq A (équivalant à ptie lot 5-A-2) au cadastre officiel du rang Deux (II) Rivière-Restigouche du canton de Matapédia (ptie révisée desdits rang et canton), mesurant cinquante pieds (50 pi ou 15,24 m) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par trois cent soixante-dix pieds (370 pi ou 112,776 m) de profondeur, plus ou moins, dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et étant borné comme suit, savoir: vers le sud-ouest par le lot 5-A-1 (route Léonard), vers le nord-est par le lot 5-A-3 (Fernand Chouinard ou représentants), vers le sud-est par une partie du lot 5-A-2 (J. Padou Pitre ou représentants), et vers le nord-ouest par le lot 5-A-6 et par une partie du lot 5-A-2 (ci-haut décrite).

Le tout avec bâtisse-garage y érigée, circonstances et dépendances, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant le grever, sujet, s'il y a lieu, à celles découlant des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Bonaventure, numéro 2, sous les numéros 23220 et 306806.

La mise à prix est fixée à 12 332,42 $ pour le lot 5-A-6 et à 1 848,70 $ pour le lot 5-A-2 P., soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
JEAN LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 20 juillet 1982. 20379-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-05-000166-815

LA CAISSE POPULAIRE DE ST OMER, Saint-Omer, QC, demanderesse, contre ANDRÉ ARSENAULT, Saint-Omer, QC, défendeur.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Omer, comté de Bonaventure, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un-H-un (1-H-1) dans le rang Un (1) pour le cadastre officiel révisé pour le canton de Carleton, deuxième division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant quatre cents pieds (400 pi) en front sur la route de Saint-Louis, par toute la profondeur dudit lot, et borné à l'ouest par la partie du lot 1-G-1, ci-après décrite, à l'est par la route Saint-Louis, au nord par la propriété de Maurice St-Pierre et au sud par le résidu du même lot restant la propriété de Gaston Dugas, le tout sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Omer, comté de Bonaventure, province de Québec, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro un-G-un (ptie 1-G-1), dans le rang Un, (1), pour le cadastre officiel révisé du canton de Carleton, deuxième division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant quatre cents pieds (400 pi) en front sur le lot 1-H-1, par toute la profondeur dudit lot et borné vers l'ouest par la propriété de Xavier Boudreau, vers l'est par la partie du lot 1-H-1 ci-haut décrite, vers le nord par la propriété de Maurice St-Pierre et vers le sud par la propriété de Gaston Dugas, le tout sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 104,62 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 20 juillet 1982. 20380-o

Drummond

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000455-81
405-18-000022-82

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, faisant affaires au 1001, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre LES SERRES VINCENT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à route 143, Saint-Nicéphore, QC, *et al.*, partie défenderesse.

« 1. Un immeuble, sis et situé en la municipalité de Saint-Nicéphore, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-six (ptie 186) du cadastre du canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain mesure cent vingt pieds (120 pi) de largeur sur neuf cents pieds (900 pi) de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, et borné en front au sud-ouest par la route Nationale, d'un côté au nord-ouest par une autre partie dudit lot, propriété de Rolland Paris, de l'autre côté au sud-est par une partie des lots 185 et 183 dudit cadastre et en profondeur au nord-est par une autre partie dudit lot 186 ci-après décrite.

Sauf et à distraire dudit terrain, un emplacement avec bâtisses dessus érigées appartenant à Simon Vincent, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises, et borné en front au sud-ouest par la route 143, du côté sud-est par une partie du lot 185, en profondeur au nord-est par une autre partie du lot 186 (le lot ci-haut décrit) et de l'autre côté au nord-ouest par une partie du lot 186 (Rolland Paris).

2. Un autre immeuble, sis et situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-six (ptie 186) du cadastre du canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain mesure quatre cent vingt pieds (420 pi) de largeur sur sept cent quarante-cinq pieds (745 pi) de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, borné en front au sud-ouest partie par le terrain ci-dessus décrit en premier lieu, et partie par une autre partie dudit lot, propriété de Rolland Paris, d'un côté au nord-ouest par la ligne de division entre les lots 186 et 189 (Robert Boisvert), de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 183 et en profondeur au nord-est par le lot 156 dudit cadastre.

3. Un autre immeuble, sis et situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-trois (ptie 183) du cadastre du canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain est borné en front au sud-ouest par une partie du lot 185, une partie le chemin public, une partie le lot 184 et une partie du lot 183 appartenant à Gérard Boisvert, du côté nord-ouest par une partie du lot 185 et une partie du lot 186 ci-dessus décrite, de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 184 et parties des lots 180 et 179 ci-après décrite et en profondeur au nord-est par une partie du lot 156 dudit cadastre.

Sauf et à distraire de cettedite partie de lot, un terrain mesurant cent quarante-sept pieds (147 pi) de largeur sur neuf cent trente-deux pieds (932 pi) de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, mais cette mesure doit être prise en comprenant le lot 185 dudit cadastre, et toute cette partie distraite comprenant une partie desdits lots 183 et 185, borné en front au sud-ouest par le chemin public, d'un côté au nord-ouest par une partie du lot 186 de l'autre côté au sud-est et en profondeur au nord-est par le résidu dudit lot 183.

4. Un autre immeuble, sis et situé en la même municipalité connu et désigné comme étant une partie des lots cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (ptie 179 et ptie 180) du cadastre du canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain est borné en front au sud-ouest par une partie du lot 180, propriété de Gérard Boisvert, par une partie des lots 180 et 179, propriété de Annette Boisvert, par une partie du lot 178, propriété de Léandre St-Cyr, d'un côté au nord-ouest par le lot 183 ci-dessus décrit, de l'autre côté au sud-est par une partie des lots 178 et 176, propriété de Léandre St-Cyr et en profondeur au nord-est par une partie du lot 156 dudit cadastre; lesquels terrains sont bornés plus spécifiquement comme suit: en ce qui concerne le lot 179, au sud-ouest par une partie du lot 180 ci-après décrit, par une partie du lot 179 appartenant à Annette Boisvert, par une partie du lot 178 appartenant à Léandre Cyr, au sud-est par les lots 178 et 176 appartenant à Léandre Cyr, au nord-est par une partie du lot 156 et au nord-ouest par une partie du lot 183 ci-dessus décrit et par une partie du lot 180 ci-après décrit; en ce qui concerne le lot 180, au sud-ouest par le résidu du lot 180 appartenant à

Gérard Boisvert et Annette Boisvert, au sud-est et au nord-est par le lot 179 ci-haut décrit et au nord-ouest par le lot 183 ci-dessus décrit.

Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et tous les biens meubles fixés en permanence audit immeuble et nécessaires à l'exploitation de la ferme hypothéquée notamment et non limitativement tout le système de chauffage, incluant fournaises et tuyauteries, système de ventilation ainsi que le système d'arrosage; lesdits biens meubles étant immeubles par destination.

Servitude: tous ces lots sont sujets à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd., par acte enregistré sous le numéro 99213; le lot 186 est sujet à une servitude de droit de passage en faveur d'Hydro-Québec, aux termes de l'avis enregistré sous le numéro 200354 et de l'acte enregistré sous le numéro 217756; sujet cesdits lots à un bail en faveur de Shell Québec Limitée, par acte enregistré sous le numéro 164550.

5. Un immeuble sis et situé en la municipalité de Saint-Nicéphore, connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-six (ptie 186) du cadastre du canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain mesure cent vingt pieds (120 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises, et borné en front au sud-ouest par la route 143, du côté sud-est par une autre partie du lot 185, en profondeur au nord-est par une partie du lot 186 et de l'autre côté, au nord-ouest par une partie du lot 186 (Rolland Paris); sujet ledit lot à une servitude en faveur de la Southern Canada Power Co. Ltd., par acte enregistré sous le numéro 99213; avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 40 151,98 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 20 juillet 1982. 20381-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000190-82
405-18-000035-82

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre YVAN LAPLANTE, résidant au 2320, boulevard Mercure, Drummondville-Sud, QC, défendeur.

« Un lot ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham sous le numéro cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242-155) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 2320, boulevard Mercure, Drummondville-Sud. »

La mise à prix est fixée à 13 765,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 23 juillet 1982. 20425-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000857-811

H. R. BOUFFARD INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 71, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, partie demanderesse, contre NAVIGATION ANCTIL INC. et CAPITAINE LÉOPOLD ANCTIL, C.P. 5, Kamouraska, QC, partie défenderesse.

« Un terrain étant une partie du lot 195 connu et désigné aux plan et livres de renvoi officiels du cadastre du comté de Kamouraska pour ladite paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska, mesurant quatre (4) arpents de front le long de la route derrière le cap dans ses lignes nord et sud, par une profondeur de plus ou moins cinq (5) arpents dans ses lignes est et ouest, le tout mesures anglaises; borné au nord par un fossé situé en bas du cap et une autre partie du lot 195 qui est la propriété de Georges Dionne, vers l'est par une propriété appartenant à Georges Dionne, vers le sud par la route derrière le cap, vers l'ouest par une propriété appartenant à Camille Dionne; avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé à 11 915,48 $, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 22 juillet 1982. 20399-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004886-813
S. 0230-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, au 901, carré Victoria, Montréal, province de Québec, demanderesse, contre ANAUTO INC., compagnie légalement constituée, ayant son siège social au 499, rue du Saule, Saint-Romuald, comté de Lévis, province de Québec, et ANTONIN DUMONT, homme d'affaires, domicilié et résidant au 249, rue Plante, Bernières, comté de Lévis, province de Québec, défendeurs.

Le lot numéro six subdivision du lot originaire numéro six cent dix (610-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis, situé dans la cité de Saint-Romuald-d'Etchemin et contenant en superficie trente mille pieds carrés, mesures anglaises (30 000 pi² m.a.), avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et, comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

La mise à prix est fixée à trente-sept mille huit cent dollars (37 800,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20441-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001140-826
S. 0204-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4605, 1re Avenue, Charlesbourg, QC, demanderesse, contre RAYMOND BERNIER, 1865, rang Saint-Ange, Sainte-Foy, QC, défendeur.

La subdivision cinquante-cinq du lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553-55) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie six mille pieds carrés (6 000 pi²) mesures anglaises.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, notamment la maison portant le numéro d'immeuble 110, boulevard Saint-Vincent, Sainte-Foy, QC.

La mise à prix est fixée à dix mille six cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quinze centimes (10 683,75 $), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20442-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.B. 350-05-000174-829
S. 0238-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), demanderesse, contre JAMES ELMALEH, et DAME CÉLINE BOIS-ELMALECH, domiciliés et résidant au 1294, rue Commerciale, Saint-Romuald, comté de Lévis, défendeurs.

Un emplacement situé à Saint-Romuald-d'Etchemin, comté de Lévis, du côté sud de la rue Commerciale, étant une partie des lots trois cent quatre-vingt-quatre et trois cent quatre-vingt-cinq (384 ptie et 385 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis; mesurant quarante et un pieds (41 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud, soixante-treize pieds et quatre dixièmes (73,4 pi) dans sa ligne est et soixante-seize pieds (76 pi) dans la ligne ouest, contenant en superficie trois mille soixante-trois pieds carrés (3 063 pi²), le tout plus ou moins, mesures anglaises.

Borné au nord par la rue Commerciale, au sud par le terrain des représentants de dame Margaret Simons-Wade, étant une partie du lot 385, à l'est par la propriété du Dr. Sylvain Auger, ou représentants (lots 384 ptie et 385 ptie) et à l'ouest par celle de Steven Lee ou représentants (ptie du lot 385).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros 1294 et 1294A de la rue Commerciale, à Saint-Romuald-d'Etchemin, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars (9 425,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20443-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000769-823
S. 0185-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1146, rue Fournier, Sainte-Foy, district de Québec, QC, demanderesse, contre JACQUES ÉTHIER, 1770, chemin Gomin, Sillery, QC, défendeur.

La partie restante non redivisée de la subdivision cent soixante et un du lot originaire six cent quarante-neuf (649-161 ptie n.s.) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ferréol, division d'enregistrement de Montmorency; bornée vers le nord-ouest au lot 649-210-1 (Léo Bédard), bornée vers le nord-est au lot 529, bornée vers le sud-est au lot 649-161-2 (Gilles Éthier) vers le sud au lot 649-161-1 (Pierre Ricard) et vers le sud-ouest à la rue des Granges (649-197).

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 209,6 pieds (63,89 m) dans sa ligne nord-est 210 pieds plus ou moins (64 m) dans sa ligne sud-est 147,1 pieds (44,84 m) dans sa ligne sud 85 pieds plus ou moins (25,90 m) et dans sa ligne sud-ouest 160 pieds plus ou moins (48,77 m).

Avec bâtisses y érigées et dépendances, portant les numéros 40 et autres, rue des Granges, Saint-Ferréol-les-Neiges, QC.

La mise à prix est fixée à vingt et un mille cent soixante-huit dollars (21 168,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20444-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000832-829
S. 0187-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3295, avenue Royale, Beauport, district de Québec, QC, demanderesse, contre DANIEL PARENT, 860, rue Tremoy, appartement 418, Sainte-Foy, QC, défendeur.

La subdivision quatre du lot originaire numéro cent deux (102-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency; sans bâtisse.

La mise à prix est fixée à mille vingt-six dollars et soixante-quinze centimes (1 026,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20445-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003293-821
C.M.B. C-1297-81
S. 0231-82

LA VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, contre EDMOND BLANCHETTE, 297, rue Seigneuriale, Beauport, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire sept cent soixante-trois (763-3) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances. Localisation: 297, rue Seigneuriale.

La mise à prix est fixée à treize mille quatre cent cinquante-huit dollars et soixante-quinze centimes (13 458,74 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20446-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003309-825
C.M.B. C 1230-81
S. 0214-82

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, demanderesse, contre CIMON IMMEUBLES INC. a/s Jean-Paul Cimon, 559, des Cimes, Neufchâtel, QC, défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot mille trois cent trente-trois (1333) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Le tout avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-sept centimes (191,47 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20447-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003711-814
S. 0226-82

LA CAISSE POPULAIRE ST-MALO, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre CAROLE GAGNÉ, domiciliée et résidant au 1285, boulevard Masson, appartement 7, Québec, district de Québec, défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision vingt-quatre du lot originaire soixante-quinze (75-24-1) et la subdivision numéro un du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (294-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, QC, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 37, chemin du Village, Lac-Beauport, QC, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à quinze mille quatre cent treize dollars et quatre-vingt-quinze centimes (15 413,95 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20448-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002334-766
S. 0236-82

DAME JACQUELINE CHABOT AUDET, résidant et domiciliée au 7745, Paul-Comtois à Charlesbourg, district de Québec, et LA SUCCESSION DE FEU ARTHUR CHABOT, demanderesse, contre WILFRID NADEAU, 785, chemin Pintendre, Saint-Louis-de-Pintendre, district de Québec, défendeur.

Un emplacement situé à Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, mesurant deux cents pieds (200 pi) de front sur cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné au nord à M. Wilfrid Nadeau (balance du lot 209-12), au sud à M. Paul-Eugène Labrie (balance du lot 209-14), à l'est au lot 209-30 (rue projetée) et à l'ouest à M. Antonio Lamontagne ou représentants (lot 209-1), connu comme étant une partie Sud du lot deux cent neuf-douze (209-12 ptie S.) tout le lot numéro deux cent neuf-treize et une partie Nord du lot numéro deux cent neuf-quatorze (209-13 et 209-14 ptie N.) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à treize mille huit cent soixante-quinze dollars (13 875,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20449-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003197-816
S. 0245-82

RENÉ LÉPINE, résidant et domicilié au 2845, Saint-Jude, Québec, QC, demandeur, contre PLACEMENTS ROSE DES VENTS INC., ayant un bureau au 1785, carré Ader, Québec, QC, défenderesse.

Une étendue de terrain, de figure irrégulière, sise et située en la ville de Québec, connue et désignée comme faisant partie du lot 2365-3-1, de la paroisse de Saint-Sauveur, bornée au nord-est par la partie restante du lot 2365-3-1 et par le lot 2365-3-2, au sud-est par l'emprise du chemin de Fer C.N.R., au sud par le boulevard Hamel (2365-3 ptie) vers l'ouest par une partie du lot 2365 et la rue de la Seine (2365 ptie) et vers le nord par partie du lot 2365-3-2 (servitude de passage); mesurant successivement 89,85 mètres au nord-est, 5,46 mètres au sud-est, 27,43 mètres et 19,27 mètres au sud, et 89,90 mètres à l'ouest, contenant en superficie 4 151,16 mètres carrés.

Le tout avec maisons dessus construites portant les numéros 1702-1704, boulevard Hamel, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars (29 975,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20450-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004698-762
S. 5251

PISCINES ORLÉANS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1675, chemin Royal, Saint-Pierre, île d'Orléans, district de Québec, demanderesse, contre GILLES LEFEBVRE, domicilié au 1401 de Godefroy, Sillery, district de Québec, défendeur.

Un immeuble sis au 1401 de Godefroy à Sillery pouvant être plus particulièrement désigné comme étant la subdivision 71 de la division originaire numéro 51 (51-71) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, division d'enregistrement de Québec avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à trente et un mille six cent quatre-vingts dollars (31 680,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20451-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cou supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003310-823
C.P.Q. 200-02-009258-817
S. 0220-82

RODRIGUE MÉTAL LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau dans les ville et district de Québec, demanderesse, contre ROGER BRISSON, domicilié et résidant au 31, place du Paysan, Saint-Romuald, QC, défendeur.

La resubdivision quatre-vingt-quatorze de la subdivision deux du lot originaire numéro trente (30-2-94) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté et division d'enregistrement de Lévis, contenant en superficie quatorze mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés (14 980 pi^2), mesures anglaises.

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à quinze mille neuf cent vingt-cinq dollars (15 925,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipa-

lité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20452-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003465-817
S. 0186-82

PIERRETTE VALLÉE-HAMEL et JEAN-PIERRE HAMEL, domiciliés et résidant au 918, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, *et al.*, demandeurs, contre MULTI-ACTION INC., ayant un bureau au 7948, place Cornouailles, Charlesbourg, QC, *et al.*, défendeurs.

1. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent un (101 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 102 ptie, vers le nord-est par le lot 100-8 (rue de la Minerve), vers le sud-est par le lot 101 ptie et vers le sud-ouest par les lots 101 ptie et 105 ptie; mesurant cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (183,6 pi) vers le nord-ouest, cinq cent quatre-vingt-trois pieds (583 pi) vers le nord-est, cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes (162,5 pi) et seize pieds et six dixièmes (16,6 pi) vers le sud-est et vingt et un pieds et six dixièmes (21,6 pi) et cinq cent quatre-vingt-un pieds et quatre dixièmes (581,4 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie cent six mille sept cent quarante pieds carrés (106 740 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire cent un (101 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De figure irrégulière, borné vers le nord et le nord-ouest par le lot 101 ptie, vers le nord-est par les lots 100-8 (rue de la Minerve), 100-6, 100-38 et 101-3, vers le sud-est par le lot 101-3 et le boulevard Hamel, (route 138), et vers le sud-ouest par les lots 101-1 et 101 ptie; mesurant soixante-dix pieds (70 pi) et soixante et onze pieds et six dixièmes (71,6 pi) vers le nord-ouest, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20 pi) de rayon vers le nord, six cent trente pieds et cinq dixièmes (630,5 pi) et cent pieds (100 pi) vers le nord-est, cent six pieds (106 pi) et soixante et un pieds et huit dixièmes (61,8 pi) vers le sud-est et trois cent neuf pieds et trois dixièmes (309,3 pi) et quatre cent vingt-quatre pieds et deux dixièmes (424,2 pi) vers le sud-ouest; contenant en superficie quatre-vingt mille cinq cent soixante-seize pieds carrés (80 576 pi²) mesures anglaises.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent quatre (104 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 104 ptie et de la rue Michelet, vers le nord-est par les lots 102-3, 102-4 (rue Massue), 102-5, 102-44 et 104 ptie, vers le sud-est par le lot 105 ptie et vers le sud-ouest par les lots 104 ptie et 107 ptie; mesurant vingt-deux pieds et deux dixièmes (22,2 pi), cent quarante pieds (140 pi) et cent vingt-sept pieds et trois dixièmes (127,3 pi) vers le nord-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) et sept cent dix-neuf pieds et deux dixièmes (719,2 pi) vers le nord-est, deux cent quatre-vingt-deux pieds et huit dixièmes (282,8 pi) vers le sud-est et quatre-vingt-cinq (85 pi) et sept cents pieds (700 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante pieds carrés (190 550 pi²).

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cent quatre (104-6) du susdit cadastre. Contenant en superficie deux mille cent cinquante-sept pieds carrés (2 157 pi²) mesures anglaises.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire cent quatre (104 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 102-3, vers le sud-est et le sud-ouest par le lot 104 ptie et vers le nord-ouest par la rue Michelet (sans désignation cadastrale); mesurant trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m, soit 125 pi) vers le nord-est, quarante mètres et soixante-neuf centièmes (40,69 m, soit 133,5 pi) vers le sud-est, vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m, soit 85 pi) vers le sud-ouest et trente-huit mètres et quatre-vingts centièmes (38,80 m, soit 127,3 pi) vers le nord-ouest. Contenant en superficie mille deux cent quarante et un mètres carrés et huit dixièmes (1 241,8 m², soit 13 367 pi²).

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire cent quatre (104 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord, l'ouest, le sud-est, le sud-ouest et l'est par le lot 104 ptie et vers le nord-est par les lots 102-4 (rue

Massue) et 102-5; mesurant dix pieds (10,0 pi) et cinquante-trois pieds et sept dixièmes (53,7 pi) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon vers le nord, deux cent trente-neuf pieds et sept dixièmes (239,7 pi) vers le nord-est, trente et un pieds et deux dixièmes (31,2 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20,0 pi) de rayon vers l'est, quarante-cinq pieds et deux dixièmes (45,2 pi) et vingt pieds (20,0 pi) vers le sud-est, cent quarante-sept pieds et sept dixièmes (147,7 pi) et quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) vers le sud-ouest et cent pieds et six dixièmes (100,6 pi) vers l'ouest; contenant en superficie vingt-quatre mille deux cent trente-trois pieds carrés (24 233 pi²), mesures anglaises. La superficie totale de ces parties de lots est de cent quatre mille huit cent neuf pieds carrés (104 809 pi²), mesures anglaises.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent cinq (105 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 104 ptie, vers le nord-est par le lot 101 ptie, vers le sud-est par les lots 105 ptie et 105-6 et vers le sud-ouest par le lot 107 ptie. Mesurant deux cent quatre-vingt-deux pieds et huit dixièmes (282,8 pi) vers le nord-ouest, cinq cent quatre-vingt-un pieds et quatre dixièmes (581,4 pi) vers le nord-est, cent vingt-six pieds et sept dixièmes (126,7 pi) et cent soixante-six pieds et quatre dixièmes (166,4 pi) vers le sud-est et cinq cent quarante-sept pieds et quatre dixièmes (547,4 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingts pieds carrés (162 380 pi²), mesures anglaises.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent sept (107 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par la rue Michelet, vers le nord-est par les lots 104 ptie et 105 ptie, vers le sud-est par le lot 107-4 et vers le sud-ouest par le lot 108 ptie; mesurant cent trente-neuf pieds et sept dixièmes (139,7 pi) vers le nord-ouest, mille deux cent quarante-sept pieds et quatre dixièmes (1 247,4 pi) vers le nord-est, seize pieds et neuf dixièmes (16,9 pi), cent vingt-trois pieds et deux dixièmes (123,2 pi) et quatorze pieds et deux dixièmes (14,2 pi) vers le sud-est et mille cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (1 183,5 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie cent soixante-neuf mille sept cent soixante pieds carrés (169 760 pi²) mesures anglaises.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision sept du lot originaire cent sept (107-7) du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Contenant en superficie cinq cent vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes (521,9 m²), soit cinq mille six cent dix-sept pieds carrés et soixante-huit centièmes (5 617,68 pi²).

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire cent sept (107-8) du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Contenant en superficie cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés et huit dixièmes (5 999,8 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire cent sept (107-9) du susdit cadastre. Contenant en superficie deux mille trois cent cinquante pieds carrés et quatre-vingt-trois centièmes (2 350,83 pi²) mesures anglaises.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent huit (108 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par la rue Michelet, vers le nord-est par le lot 107 ptie, vers le sud-est par le lot 108-3 et vers le sud-ouest par les lots 113-16 à 113-20 inclusivement, 113-21 ptie, 113-21-1, 113-21-2, 113-24 et 113-27 inclusivement, 113-43, 113-44, 113-45 ptie, 113-45-1, 113-46-1, 113-46-2, 113-47-1, 113-47-2, 113-47-3, 113-48 ptie, 113-48-1, 113-49 ptie, 113-49-1, 113-50, 113-83 et 113-84; mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) vers le nord-ouest, mille cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (1 183,5 pi) vers le nord-est, soixante-treize pieds et trois dixièmes (73,3 pi) vers le sud-est et mille cent cinquante pieds (1 150 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (76 890 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cent huit (108-6), du susdit cadastre. Contenant en superficie trente-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (35,5 m²) soit trois cent quatre-vingt-deux pieds carrés et douze centièmes (382,12 pi²).

Sauf et à distraire: Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot originaire cent huit (108-5) du susdit cadastre. Contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et un dixième (569,1 m²) soit six mille cent vingt-cinq pieds carrés et soixante-quatorze centièmes (6 125,74 pi²).

6. Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire cent un (101 ptie), parcelle A, du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 101 ptie, vers le nord-est par les lots 100-38, 100-6 et 101-3, vers le sud-est par le lot 101-3 et la route 138 et vers le sud-ouest par les lots 101-1 et 101 ptie. Mesurant cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (163,5 pi) vers le nord-ouest, cent trente et un pieds et trois dixièmes (131,3 pi) et cent pieds (100 pi) vers le nord-est, cent six pieds (106 pi) et soixante et un pieds et huit dixièmes (61,8 pi) vers le sud-est et deux cent quatorze pieds et trois dixièmes

(214,3 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie vingt-sept mille quarante-deux pieds carrés (27 042 pi²), mesures anglaises.

7. Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire cent un (101 ptie) parcelle B du susdit cadastre. De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest et le sud-ouest par le lot 101 ptie, vers le nord-est par le lot 100-8 (rue Volant) et vers le sud-est par le lot 101 ptie, (parcelle A); mesurant cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes (162,5 pi) vers le nord-ouest, cinquante pieds (50 pi) vers le nord-est et le sud-ouest et cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (163,5 pi) vers le sud-est. Contenant en superficie huit mille cent cinquante pieds carrés (8 150 pi²), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à soixante-six mille cent soixante-trois dollars (66 163,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 août 1982. 20453-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000146-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre LES SERRES R. CASSAN INC., 2442, Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse.

« *a)* Une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) au susdit cadastre, mesurant mesures anglaises, dix-huit pieds (18,0 pi) de largeur sur une profondeur de cent soixante-deux pieds (162,0 pi); bornée vers le nord par autre partie du lot numéro 53 appartenant à M. Hervé G. Cassan, vers l'ouest par partie du lot numéro 54 ci-après décrit, vers le sud par autre partie du lot numéro 53 appartenant à Ovila Millette *et al.* et vers l'est par partie du lot numéro 53 appartenant à Marc André Aubry pour partie et par Ovila Millette *et al.* pour autre partie; tous au susdit cadastre.

b) Une partie du lot numéro cinquante-quatre (ptie 54) au susdit cadastre, mesurant mesures anglaises, soixante-douze pieds (72,0 pi) de largeur sur une profondeur de cent soixante-deux pieds (162,0 pi); bornée vers le nord par autre partie du lot numéro 54 étant la propriété de M. Hervé G. Cassan, vers l'est par partie du lot numéro 53 ci-avant décrit, vers le sud par autre partie du lot numéro 54 appartenant à Lucien Latraverse, et vers l'ouest par autre partie du lot numéro 54 appartenant à Germaine Bonin, tous au susdit cadastre.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, comprenant les machineries, outillages, équipements, ameublements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de l'entreprise.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 7 627,63 $, en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, Sorel, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 14 juillet 1982. 20426-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000027-82

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans le district de Montréal et un bureau au 1526, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, QC, demanderesse, contre FERNAND BÉLISLE, domicilié et résidant au 1340, boulevard Jacques-Cartier nord à Mont-Joli, QC, défendeur.

1. Le lot connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-quatre du lot originaire deux cent trois (203-84) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie située en la ville de Mont-Joli, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le lot connu et désigné comme étant la partie Sud du lot quatre-vingt-six de la subdivision du lot originaire deux cent trois (P. 203-86) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Le lot connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatre-vingt-six du lot originaire quatre cent (400-186) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie située en la ville de Mont-Joli, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix pour l'item 1 est fixée à 27 054.00 $, la mise à prix pour l'item 2 est fixée à 3 564.00 $, la mise à prix pour l'item 3 est fixée à 26 028.00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND GALLANT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 22 juillet 1982. 20383-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000060-82

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, et un bureau au 62, rue Dupont à Amqui, district de Rimouski, demanderesse, contre GEORGES-HENRI CÔTÉ, domicilié et résidant au 108, rue Laval à Amqui, district de Rimouski, défendeur.

Un terrain situé en la municipalité de la ville d'Amqui, connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision neuf de la resubdivision quatorze de la subdivision deux du lot numéro cent cinquante-neuf (lot 159-2-14-9-2) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre, rang Un (1) est, Seigneurie du lac Matapédia, avec la maison dessus construite, portant l'adresse civique 108, rue Laval, circonstances et dépendances. Le tout sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant le grever.

La mise à prix est fixée à 15 484.00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matapédia, 29, Saint-Benoît nord, Amqui, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 20 juillet 1982. 20384-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000053-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 41, Notre-Dame ouest à Trois-Pistoles, G0L 4K0, district de Kamouraska, demanderesse, contre PATRICE VAILLANCOURT, domicilié et résidant à Saint-Mathieu, G0L 3T0, district de Rimouski, défendeur.

Un terrain situé au Deuxième Rang de la paroisse de Saint-Mathieu, Troisième Rang de la Seigneurie Nicholas Rioux, contenant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, direction sud-ouest à nord-est, et deux cent neuf pieds et un dixième (209.1 pi) de profondeur, direction sud-est à nord-ouest, dans la ligne nord-est, et cent vingt-sept pieds (127 pi) aussi de profondeur, dans sa ligne sud-ouest, le long de la route de Saint-Simon, la ligne au sud-ouest dudit terrain est une ligne brisée courant à partir de l'extrémité sud-est de la ligne nord-est, le long du chemin de front, une distance de dix-sept pieds et cinq dixièmes (17.5 pi); de ce point inclinant un peu vers le nord-ouest une longueur de cent quinze pieds et neuf dixièmes (115.9 pi); de ce point inclinant un peu plus au nord-ouest une longueur de

vingt-cinq pieds et un dixième (25,1 pi); et enfin de ce point inclinant un peu plus vers le nord-ouest une longueur de dix-huit pieds et huit dixièmes (18,8 pi) pour aller rejoindre l'extrémité de la ligne sud-ouest dudit terrain, le tout mesures anglaises; borné au sud-ouest à la route de Saint-Simon — Saint-Mathieu, au sud-est à la route du Troisième Rang de la Seigneurie Nicholas Rioux, au nord-est à Laurent Ouellet, et au nord-ouest à Laurent Ouellet, lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Mathieu faisant partie du lot numéro quatre-vingt-cinq (85 ptie), avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 16 640,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 20 juillet 1982. 20385-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000056-82

CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 23, rue de l'Évêché ouest, ville et district de Rimouski, demanderesse, contre PAUL PARENT, domicilié et résidant au 400, rue Richelieu à Pointe-au-Père, district de Rimouski, défendeur.

Le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot numéro soixante-neuf (69-27) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, municipalité de Pointe-au-Père, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 12 652,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 21 juillet 1982. 20386-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000024-82

POLYPROMOTIONS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou son bureau au 3120, rue Denis-Papin à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre GÉRARD MAILLOUX, domicilié et résidant au 275, Saint-Robert, appartement 1, Rimouski, district de Rimouski, défendeur.

Le lot quatre de la resubdivision officielle du lot deux cent dix-sept du lot originaire numéro deux cent douze (212-217-4) du cadastre de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 10 100,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND GALLANT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 26 juillet 1982. 20411-o

Saguenay

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saguenay
No 240-02-000065-829
S. 196

MONSIEUR GUALBERT TREMBLAY, arpenteur-géomètre, domicilié au 162, boulevard des Falaises, Pointe-au-Pic, district de Saguenay, partie demanderesse, contre MONSIEUR ODIAS MALTAIS, domicilié et résidant au 525, chemin des Loisirs, Rivière-Malbaie, district de Saguenay, partie défenderesse.

« Une terre située en le Sixième Rang (VIe) au plan officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, étant et composant le lot de terre numéro six cent quarante-neuf (649) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle. Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ».

La mise à prix est fixée à 9 453,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour provinciale
La Malbaie, le 21 juillet 1982. 20387-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001326-81

CAISSE POPULAIRE MAGOG-EST, partie demanderesse, contre ERNEST CHARBONNEAU, partie défenderesse.

« Un certain morceau de terre faisant partie du lot originaire numéro deux B (ptie 2B) dans le Vingt-Deuxième Rang (rg XXII) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Magog, ci-devant Bolton, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur du nord au sud par deux cent soixante-dix pieds (270 pi) de profondeur de l'est à l'ouest et au long décrit comme suit: partant d'un point étant le coin sud-est du lot numéro 2B-19 dans le Vingt-Deuxième Rang dudit canton; de là, courant vers l'ouest en suivant la ligne du lot numéro 2B/19, une distance de deux cent soixante-dix pieds (270 pi); de là, courant vers le sud, en ligne parallèle avec le chemin, une distance de cent pieds (100 pi), de là, courant vers l'est en ligne parallèle avec la ligne sud du lot numéro 2B-19, une distance de deux cent soixante-dix pieds (270 pi) jusqu'au chemin, de là, courant vers le nord en suivant le chemin jusqu'au point de départ. Borné au nord par le lot numéro 2B-19, à l'est par le chemin, au sud et à l'ouest par la balance dudit lot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 9 737,50 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MARDI SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 19 juillet 1982. 20388-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-05-000116-82
410-18-000035-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1410, des Cyprès, appartement 202, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GÉRARD TREMBLAY et DAME CLÉMENCE LACHANCE, domiciliés et résidant au 95, rue Saint-Denis, Saint-Élie de Caxton, district de Saint-Maurice, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shawinigan, mis en cause.

Un emplacement situé à Saint-Élie de Caxton et décrit ainsi qu'il suit:

1. Un terrain situé à Saint-Élie de Caxton, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze A (12A-1), rang 4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Élie de Caxton.

Avec un édifice servant de magasin de meubles dessus érigé, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé à Saint-Élie de Caxton, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro douze A (ptie 12A), rang 4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Élie de Caxton, contenant cinquante pieds et deux dixièmes de pied (50,2 pi) de largeur au sud-ouest, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds (93 pi) au sud-est et de quatre-vingt-douze pieds et soixante-six centièmes de pieds (92,66 pi) au nord-ouest et de là élargissant vers le nord-ouest sur une longueur de soixante-treize pieds (73 pi) sur une profondeur additionnelle de soixante-dix pieds (70 pi) et borné comme suit, savoir: en front au sud-ouest partie par la rue Saint-Paul et partie par une autre partie du lot 12A, rang 4 dudit cadastre, au nord-ouest partie par partie du lot 12A, rang 4 dudit cadastre et partie par partie du lot 13B, rang 4 dudit cadastre, au nord-est par le lot 12A-1, rang 4 ci-dessus décrit, et au sud-est par autre partie du lot 12A, rang 4 dudit cadastre demeurant la propriété de l'emprunteur et partie par partie du lot 12A, rang 4 appartenant à Fernand Garceau.

3. Un terrain situé à Saint-Élie de Caxton, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B (ptie 13B), rang 4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Élie de Caxton, mesurant mesures anglaises et plus ou moins, soixante-dix pieds (70 pi) de largeur, sur une profondeur de vingt et un pieds (21 pi) au sud-ouest et de vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (25,5 pi) au nord-est et borné comme suit, savoir: au sud-est par la ligne de division des lots 12A et 13B, rang 4 dudit cadastre, au sud-ouest et au nord-ouest par autre partie du lot 13B, rang 4 dudit cadastre et au nord-est par partie du lot 13B-1 dudit cadastre. Avec toutes les bâtisses se trouvant sur lesdits immeubles, circonstances et dépendances.

4. Un emplacement à Saint-Élie de Caxton sur la rue Saint-Denis, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur, faisant partie du lot de terre connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour Saint-Élie de Caxton, sous le numéro douze A (ptie 12A) dans le Quatrième Rang, avec les bâtisses et borné comme suit: en front par la rue Saint-Denis, en profondeur par la rivière Machiche, d'un côté vers l'ouest par le terrain de Denis Langlois et de l'autre côté par le terrain de MM. Léo Lesieur et Arthur Tremblay.

Pour fins d'enregistrement, les tenants et aboutissants sont comme suit: en front par la rue Saint-Denis, en arrière par la rivière Yamachiche, à l'ouest par le lot 12A-1, rang 4, à l'est par partie du lot 12A du même cadastre.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

5. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize B (13B-1) rang 4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Élie de Caxton, sans bâtisse.

La mise à prix est fixée à 48 685,50 $, ce qui représente l'évaluation municipale 41 880,00 $ × 25 % × par le facteur 4,65, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan au 695, rue de la Station, Shawinigan, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 13 juillet 1982. 20389-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-18-000032-82
400-11-000135-813

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre CLAUDE LAVERGNE, résidant au 1010, chemin des Érables, Saint-Gérard-des-Laurentides, défendeur.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Shawinigan, mieux connu et désigné comme étant les lots numéros quatre-vingt-dix-neuf et cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-99 et 34-100) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, le tout sans bâtisse, ni circonstance, ni dépendance. »

La mise à prix est fixée à 2 342,17 $, ce qui représente l'évaluation municipale 5 610,00 $ × 25 % × par le facteur 1,67, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, 695, rue de la Station, Shawinigan, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 13 juillet 1982. 20427-o

Témiscamingue

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
No 610-05-000021-81
S. 26

BÉTON MARIK INC., corporation ayant son siège social au 50, Saint-André, casier postal 336, Ville-Marie, QC, contre JEAN-JACQUES CÔTÉ, domicilié à Notre-Dame-du-Nord, district de Témiscamingue, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

L'immeuble connu et désigné comme étant le lot no soixante-neuf (69), subdivision trois-cent-vingt-quatre (324), canton de Nédelec, avec circonstances et dépendances, appartenant au défendeur. »

La mise à prix est fixée à 8 425,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble porté au rôle d'évaluation de la corporation municipale de Notre-Dame-du-Nord, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif,
GUY CHÉNIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 27 juillet 1982. 20461-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001545-829

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GASTON CLERMONT, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Bar Bellevue Enr. et SUZANNE GRÉGOIRE CLERMONT, résidant et domiciliés au 213, rue Saint-Marc, appartement 416, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) La moitié nord-est du lot vingt (½ N.-E. 20) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, mesurant trente-huit pieds et neuf pouces (38,9 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128 pi), mesures anglaises et plus ou moins; cet emplacement est borné en front par la rue Saint-Louis, en arrière par le lot 22, d'un côté par le lot 19 et de l'autre côté par le résidu du lot 20 appartenant à Solomon Raby ou représentants.

Cet emplacement mesure sur le terrain quarante pieds et sept dixièmes de pied (40,7 pi) en front, au nord-ouest (rue Saint-Louis), cent trente-huit pieds et cinq dixièmes de pied (138,5 pi) dans sa ligne sud-ouest et quarante-deux pieds et un dixième de pied (42,1 pi) dans sa ligne sud-est et cent trente-huit pieds (138 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

b) Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf (19) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec bâtiment dessus érigé portant les numéros 51 et 53, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, QC.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

La mise à prix est fixée à 15 801,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article

670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 juillet 1982. 20454-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001372-821

PIERRE BLONDIN, commerçant, faisant affaires sous la raison sociale « Le 1740 Tapis et Prélarts Enr. », ayant son siège social au 1740, boulevard Saint-Antoine à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre HABITATIONS DES PLAINES LTÉE., 102, rue Racine à Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-83-84-87) du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines (division d'enregistrement de Terrebonne). »

La mise à prix est fixée à 1 417,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, local 1.03 à Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 23 juillet 1982. 20455-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000090-823

CLAUDE BOYER, marchand, domicilié à Sainte-Anne-des-Lacs, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN CLÉMENT, domicilié au 54, rue des Mouettes, Sainte-Anne-des-Lacs, district de Terrebonne, et maintenant de lieux inconnues, partie demanderesse.

« Un emplacement situé à Sainte-Anne-des-Lacs, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trois (103-17) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur.

Avec bâtisse dessus érigée (54, rue des Mouettes, lac Pelletier, Sainte-Anne-des-Lacs).

Avec droit pour M. Jean Clément et ses successeurs, d'accès à la plage du lac privé situé sur une partie du lot numéro 102 étant la propriété de monsieur J.P. Pelletier, aux endroits que ledit J. Pierre Pelletier pourra indiquer de temps à autre, sans aucune responsabilité de la part dudit J. Pierre Pelletier quant à la quantité et la qualité de l'eau du lac, et sans obligation pour ledit J. Pierre Pelletier de maintenir un tel lac, le tout aux risques de M. Jean Clément; ainsi qu'avec droit de passage dans le chemin privé de monsieur J. Pierre Pelletier pour avoir accès à ladite plage ainsi qu'au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 11 989,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 juillet 1982. 20456-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001557-812

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-AGATHE DES MONTS, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Sainte-Agathe-des-Monts, 24, rue Sainte-Agathe, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RÉJEAN DUFOUR, 2105, rue Wilfrid, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné:

« Un emplacement situé à Val-David dans le comté de Terrebonne (Laurentides-Labelle), dans le Dixième Rang du canton de Morin, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro vingt-neuf A (ptie 29A), mesurant cent pieds (100 pi) dans chacune de ses lignes et contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: vers le nord-ouest par la rue Wilfrid; vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par des parties du lot numéro 29A.

L'angle nord dudit terrain est à une distance de cent trente-neuf pieds et soixante-douze centièmes de pied (139,72 pi) au sud-ouest de la ligne ouest de la route numéro 117, ladite distance étant mesurée le long de la rue Wilfrid.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 2105, rue Wilfrid à Val-David.

Tel que montré sur un plan et certificat de localisation préparé par M. Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six août mil neuf cent soixante-seize et portant le numéro 12829 de ses plans. »

La mise à prix est fixée à 9 610,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85 rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juillet 1982. 20457-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000477-829

EAGLE LUMBER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 100, boulevard Melançon, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre B. & E. HOG FARMS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2360, 2e Avenue, Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-cinq (lot no 65) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie.

À distraire dudit lot présentement décrit, une partie dudit lot vendue à M. Louis Gontovnick en vertu d'un acte de vente par Harold Zaritsky, passé devant Pierre Jarry, notaire, le septième jour de janvier mil neuf cent soixante-trois et enregistré au bureau d'enregistrement de Terrebonne, le quinzième jour de janvier mil neuf cent soixante-trois, sous le numéro 273642 et étant décrit comme suit: toute la partie sud dudit lot numéro soixante-cinq (lot no 65) étant située entre le chemin public et la rivière et bornée comme suit: vers l'est et le sud par la rivière, vers l'ouest par l'ancien chemin et la ligne du lot numéro 64 du même cadastre et vers le nord par le chemin public, cette partie étant de figure irrégulière et mesurant environ vingt acres en superficie.

Avec toutes bâtisses dessus érigées, et spécialement une maison portant le numéro 2360, 2e Rue, Sainte-Sophie, province de Québec.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes créées en faveur ou contre ledit immeuble et spécialement sujet à un Règlement de zonage par le nouvel aéroport international de Montréal par le ministre des Transports (fédéral) enregistré au bureau d'enregistrement de Terrebonne, le premier mars mil neuf cent soixante-seize, sous le numéro 481162. »

La mise à prix est fixée à 26 657,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local

1.03, Saint-Jérôme, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 21 juillet 1982. 20458-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016966-812

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, de la rue University, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO-BERNARD CIARRONI, domicilié au 5016, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, district de Terrebonne, et CLAUDE LANDRY, domicilié au 1079, de la rue Manning, cité de Verdun, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur la rue Hardy, en la ville de Rosemère, et composé:

a) de la resuddivision quatorze de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Avec bâtisse y élevée, portant le numéro 243 de ladite rue Hardy. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne sous les numéros 408580, 564668, 606440 et 607187.

b) Un dixième (1/10) indivis de la resubdivision vingt de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (1/10 ind. de 24-36-20) aux susdits plan et livre de renvoi officiels, pour fins de stationnement. »

La mise à prix est fixée à 8 849,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juillet 1982. 20459-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016965-814

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100 de la rue University à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO-BERNARD CIARRONI, domicilié au 5016, boulevard Saint-Laurent à Montréal, district de Terrebonne, et CLAUDE LANDRY, domicilié au 1079 de la rue Manning, cité de Verdun, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front à la montée Lesage en la ville de Rosemère, et composé:

a) de la resubdivision trente-huit de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-38) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec bâtisse y élevée, portant le numéro 248 de ladite montée Lesage.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne, sous les numéros 408580, 564668, 606440 et 607187.

b) Un douzième (1/12) indivis de la resubdivision trente-six de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (1/12 ind. de 24-36-36) pour fins de stationnement. »

La mise à prix est fixée à 7 980,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juillet 1982. 20460-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 415-05-000109-826
S. 400-18-000045-82

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-SAMUEL DE HORTON, caisse d'épargne et de crédit régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4), ayant son siège social et son bureau à Saint-Samuel-de-Horton, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre DANIELLE BELCOURT, domiciliée et résidant au 179, Domaine-Vigneault, Saint-Samuel-de-Horton, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un terrain-emplacement situé en la paroisse de Saint-Samuel-de-Horton, dans le Deuxième Rang du canton de Horton, du côté nord-est d'une rue appelée rue Notre-Dame, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur dans les lignes sud-ouest et nord-est par soixante et quinze pieds (75 pi) de profondeur dans les lignes nord-ouest et sud-est, le tout plus ou moins et en mesures anglaises; lequel terrain est connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent trente-neuf (ptie 139) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet, et est borné comme suit: au sud-ouest par une rue privée appelée rue Notre-Dame, au sud-est par une autre partie du lot 139 appartenant à Gilles Turmel, au nord-est par une autre partie du lot 139 appartenant à Paul Vigneault, et au nord-ouest par une autre partie du lot 139 appartenant à Julien Turmel.

Moins et à distraire de l'immeuble ci-haut désigné l'emplacement appartenant à Jeannine Turmel aux termes d'une vente par Monique Boulanger reçue devant Guy Trottier, notaire, le 15 décembre 1975, sous le numéro 292 de ses minutes, dont copie enregistrée à Nicolet sous le numéro 73998 (89 pi × 75 pi).

Sujet l'immeuble ci-haut désigné à une servitude active de passage et à une servitude d'aspect plus amplement décrites et détaillées dans une vente par Paul Vigneault à Monique Boulanger reçue devant Michel Simard, notaire, le 3 août 1968 sous le numéro 3203 de ses minutes, dont copie enregistrée à Nicolet sous le numéro 60122.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 783,20 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 26 juillet 1982. 20428-o

Vente(s) pour taxes

Ville de L'Islet

Avis est, par les présentes, donné par le Conseil municipal qu'il a ordonné, par résolution du Conseil en date du 5 juillet 1982, au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais se soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendance s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Cette vente d'immeuble se tiendra le TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures, à l'hôtel de ville, 92, 7e Rue, ville de L'Islet. Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû au 30 06 82

Un ensemble immobilier situé dans la municipalité du village de L'Islet composé des lots et parties de lots suivants, tous de cadastre officiel révisé de la paroisse de L'Islet, division d'enregistrement de L'Islet, comme étant:

M1328D1518S52E1453C5
La resubdivision quatre de la subdivision un du lot originaire deux cent quarante-sept (247-1-4) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû au 30 06 82

La resubdivision quatre de la subdivision un du lot originaire deux cent quarante-huit (248-1-4) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire deux cent quarante-neuf (249-1-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision un du lot originaire deux cent cinquante et un (251-1) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision un du lot originaire deux cent cinquante-quatre (254-1) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire deux cent cinquante-quatre (254-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
Le lot deux cent cinquante-six (256) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
Le lot deux cent cinquante-sept (257) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante-cinq (565-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision trois du lot originaire cinq cent soixante-cinq (565-3) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante-trois (563-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante-six (566-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision trois du lot originaire cinq cent soixante-six (566-3) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante-neuf (569-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision deux du lot originaire cinq cent soixante et onze (571-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
Le lot cinq cent soixante-douze (572) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision quatre du lot originaire cinq cent soixante-quatorze (574-4) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision six du lot originaire cinq cent soixante-quatorze (574-6) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
La subdivision quatre du lot originaire cinq cent soixante-dix-sept (577-4) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet.
Une partie de la subdivision un du lot originaire deux cent cinquante (250-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet; mesurant deux cent trente-huit pieds et trois dixièmes (238,3 pi) et trois cent seize pieds (316 pi) au nord-est, trente-cinq pieds (35 pi) au sud-est le long d'une autre partie du lot 250-1, cinq cent dix pieds (510 pi) au sud-ouest et deux cents pieds (200 pi) au nord-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trois pieds carrés (97 803 pi²), le tout, mesures anglaises; bornée au nord-est par une autre partie du lot 248-1-3 et une partie du lot 250-1, au sud-est par une partie du lot 250-1 et les lots 577-3, 577-2, 577-1, au sud-ouest par le lot 251-1 et au nord-ouest par une partie du lot originaire 250.

28 841,95 $

M1328D1518S60E7421C9
Une partie de la subdivision un du lot originaire cinq cent soixante-neuf (569-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet; mesurant trois cent soixante-dix-huit pieds et six dixièmes (378,6 pi) au nord-est, cent vingt pieds et quatre dixièmes (120,4 pi) au sud-est, trois cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes (362,4 pi) au sud-ouest et cent dix-huit pieds et huit dixièmes (118,8 pi) au nord ouest, contenant en superficie quarante-quatre mille deux cents pieds carrés (44 200 pi²), le tout, mesures anglaises; bornée au nord-est par une partie du lot 573-3, au sud-est par une partie du lot 569-1, au sud-ouest par le lot 566-1 et au nord-ouest par le 571 (C.N.R.).
Une partie de la subdivision trois du lot originaire cinq cent soixante-treize (573-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet; mesurant cinq cent quinze pieds (515 pi) au nord-est, cent trente-sept pieds (137 pi) au sud-est, quatre cent quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes (492,6 pi) au sud-ouest et cent quarante et un pieds (141 pi) au nord-ouest, contenant en superficie soixante-neuf mille sept cents pieds carrés (69 700 pi²), le tout, mesures anglaises; bornée au nord-est par le lot 574-1, au sud-est par une partie du lot 573-3, au sud-ouest par des parties du lot 569-1 et au nord-ouest par une partie du lot 571 (C.N.R.).
Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.
Avec les servitudes mentionnées dans l'acte susdit et concernant les lots susmentionnés.

2 565,05 $

M1328D1618S03E0871C0
M1328D1518S93E8691C7
Les subdivisions quarante-huit, quarante-neuf et cinquante du lot originaire cinq cent quatre-vingt-sept (587-48, -49, -50).

522,21 $

M1328D1518S74E5238C0
La subdivision soixante-dix du lot originaire cinq cent quatre-vingt-quatre (584-70).

88,72 $

7 186,76 $
(Taxes scolaires)

Ville de L'Islet, le 16 juillet 1982.

Le greffier,
JEAN-MARC GAGNON.

20340-31-2-o

Ville de Pierrefonds

Avis est, par les présentes, donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 11072, boulevard Gouin ouest, le MERCREDI QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
14	172	4	Edward Luck Ltd.	Lot vacant
1114	37	395	Antonio De Luca	10393, Belvédère
1597	54	7	Steven Caron	5052, Labrosse
1611	54	P. 24	T. D. Dwevedi	5061-5063, Labrosse
	54	P. 25		

Partie 54-24: bornée au nord par une autre partie du lot 54-24, à l'est par une partie du lot 54-31, au sud par une partie du lot 54-25, à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37). Mesurant 100,02 pieds dans sa ligne nord, 8,61 pieds dans sa ligne sud le long d'une courbe d'un rayon de 162 pieds, 100 pieds dans sa ligne sud, 16,23 pieds dans sa ligne ouest le long d'une courbe d'un rayon de 262 pieds; contenant en superficie 1 243 pieds carrés.

Partie 54-25: bornée au nord par le lot 54-24, à l'est par une partie du lot 54-31, au sud par une autre partie du lot 54-25, à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37). Mesurant 100 pieds dans ses lignes nord et sud, 28,3 pieds dans sa ligne est le long d'une courbe d'un rayon de 162 pieds, 45,77 pieds dans sa ligne ouest le long d'une courbe d'un rayon de 262 pieds; contenant en superficie 3 703,5 pieds carrés.

1851	67	164	Mme Jacques Leblanc (Mancy Mayoff)	Lot vacant
2114	75	9	Sidney Spinner In Trust	Lot vacant
2291	P. 77		Seventy Seven Corp.	Lot vacant

Partie 77: bornée au sud-est par une partie non subdivisée du lot 77 (voie ferrée du Canadien National), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 86, au nord-ouest par la rivière des Prairies, et au nord-est par une partie du lot 76. Mesurant 3 arpents de largeur perpendiculaire par des profondeurs de 1 140 pieds dans sa ligne sud-ouest et 1 190 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 18,526 arpents carrés, mesures anglaises.

2521	84	P. 7	Diane Cléroux Rioux	4975, Lavoie
	84	8	Michel Rioux	

Partie 84-7: bornée en front vers l'ouest par la rue Lavoie, en arrière vers l'est par le lot 83, vers le sud par le lot 84-8 et vers le nord par le résidu dudit lot 84-7. Mesurant 32 pieds de largeur sur toute la profondeur dudit lot 84-7, mesures anglaises et plus ou moins.

3276	102	19	Saratoga Dev Corp	Lot vacant
3418	105	79	Les Entreprises Roger Pilon Inc.	Lot vacant
3739	108	98	Beverlee A. Revelle Bastien	5170, Versailles
3944	110	112	Jean Lindsay Houghton Raymond Cluett	13183, Edison
4455	131	25	André Fils-Aimé	13248, Aragon
4896	151	P. 93	Jeanne Legault	Lot vacant

Ptie 151-93: de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 151-93 et mesurant quinze pieds (15 pi); vers le sud-est par une autre partie du lot 151-93 et mesurant cent pieds (100 pi); vers le sud-ouest par une autre partie du lot 151-93 et mesurant quinze pieds (15 pi) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 151-93 et mesurant cent pieds (100 pi). Contenant en superficie mille cinq cents pieds carrés, mesures anglaises (1 500 pi²). La ligne nord-est de ladite partie est parallèle et située à une distance de cent pieds (100 pi) au sud-ouest de la ligne sud-ouest de la rue des Maçons. La ligne nord-ouest de ladite partie de lot est parallèle et située à une distance de soixante-dix pieds (70 pi) au sud-est de la ligne de division des lots 151-93 et 151-94.

5014	153	P. 44	Resort Estates Ltd.	Lot vacant

Partie 153-44: bornée au sud-ouest par la montée Saint-Jean, au nord-ouest et dans une autre ligne sud-ouest par le lot 153-44-2, dans une autre ligne nord-ouest par une autre partie du lot 513-44, au nord-est par une partie du lot 153 et au sud-est par une autre partie du lot 153-44. Mesurant 434,37 pieds sur la montée Saint-Jean, 373,65 pieds et 297,22 pieds sur une ligne nord-ouest et dans l'autre ligne sud-ouest, 104,7 pieds dans son autre ligne nord-ouest, 694,17 pieds au nord-est et 545,74 au sud-est; contenant en superficie 245 499 pieds carrés.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
5234	169	334	Sogesan Const Ltd.	Lot vacant
5378 à	171	213 à	Les Constructions Artisans Inc.	Lots vacants
5381 incl.	171	216 incl.		
5398 à	171	233 à	Les Constructions Artisans Inc.	Lots vacants
5411 incl.	171	246 incl.		
5423	171	258	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	263		
5424	171	259	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	262		
5425	171	260	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	261		
5426	171	261	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	260		
5427	171	262	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	259		
5428	171	263	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	258		
5429	171	264	Les Constructions Artisans Inc.	Lot vacant
	172	257		
5433	P. 172		Edward Luck Ltd.	Lot vacant

Parties 172:
1) Bornée vers le sud par la voie publique, vers l'ouest par une autre partie du lot 172, vers le nord par la rivière des Prairies. Mesurant sur un des côtés du triangle 45 pieds de longueur le long de la voie publique, environ 20 pieds sur le côté ouest, l'autre côté de ce triangle étant formé par une ligne reliant les extrémités nord-ouest et est de ces deux lignes au bord de la rivière.
2) Bornée vers le sud par la voie publique, vers le nord par la rivière des Prairies, d'un côté, vers l'ouest, par une partie du lot 172 et de l'autre côté, vers l'est, par le résidu du lot 172. Mesurant 37 pieds de longueur le long de la voie publique par toute la profondeur entre ladite voie publique et la rivière.

5459	172	36	1643-2940 Québec Inc.	Lot vacant
5552	172	216	Alliance Building Corp. Ltd.	Lot vacant
6071	176	49	Christiane Faubert Bockus James R. Bockus	Lot vacant
6096	177	17	William F. Watson	4470, Laniel
6234	177	185	Douglas Newell Bailey	4318, Gilles
6260	177	253	Calvin Maldeis	15388, Oakwood
6439	178	189-1	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	178	189-2	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
6441	178	190-1	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
6448	178	196-3	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	178	196-4	Model Properties Corp. Ajel Holdings Inc.	
6451	178	197-3	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
6600	179	134	Paul Joly	4428, Tessier
6704	180	15	Madeleine Garand Copain	4432, Côté
	180	16-2	Roger Copain	
	181	15		
	181	16-2		
6852		P. 184	Gepner Realties Inc. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant

Parties 184
1) Bornée au sud-est par le boulevard Pierrefonds (lot 184-1), au sud-ouest par une partie du lot 185, au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Sainte-Geneviève. Mesurant 172,88 pieds sur le boulevard Pierrefonds, 129 pieds plus ou moins au sud-ouest et 117 pieds au nord-ouest; contenant en superficie 9 764 pieds carrés, mesures anglaises.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description

2) De figure trapézoïdale, bornée en front, au nord-ouest, par le boulevard Pierrefonds (lot 184-1), au nord-est par le cadastre officiel du village de Sainte-Geneviève, au sud-est par les lots 184-16 à 184-25 inclusivement et au sud-ouest par une partie du lot 185. Mesurant 120 pieds de profondeur perpendiculaire par des largeurs de 369,33 pieds au nord-ouest et 602,02 pieds au sud-est; contenant en superficie 58 281 pieds carrés, mesures anglaises.

7037 à	186	P. 83 à	Avalon Construction Inc.	Lots vacants
7043 incl.	186	P. 89 incl.		

Partie 186-83: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-82, au sud-ouest par une partie du lot 186-83, montée Saint-Charles telle qu'expropriée, au nord-ouest par une partie du lot 186-84. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 77,13 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 76,90 pieds; contenant en superficie 4 621 pieds carrés.

Partie 186-84: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-83, au sud-ouest par une partie du lot 186-84, montée Saint-Charles telle qu'expropriée, au nord-ouest par une partie du lot 186-85. Mesurant 60 pieds dans sa ligne nord-est, 76,90 pieds dans sa ligne sud-est, 19,35 pieds et 40,66 pieds dans sa ligne sud-ouest, et 77,23 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 4 623 pieds carrés.

Partie 186-85: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-84, au sud-ouest par une partie du lot 186-85, montée Saint-Charles telle qu'expropriée, et au nord-ouest par une partie du lot 186-86. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 77,23 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 77,82 pieds; contenant en superficie 4 651 pieds carrés.

Partie 186-86: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-85, au sud-ouest par une partie du lot 186-86, montée Saint-Charles telle qu'expropriée et au nord-ouest par une partie du lot 186-87. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 77,82 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 78,42 pieds; contenant en superficie 4 687 pieds carrés.

Partie 186-87: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-86, au sud-ouest par une partie du lot 186-87, montée Saint-Charles telle qu'expropriée, et au nord-ouest par une partie du lot 186-88. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 78,42 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 79,01 pieds; contenant en superficie 4 723 pieds carrés.

Partie 186-88: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-87, au sud-ouest par une partie du lot 186-88, montée Saint-Charles telle qu'expropriée et au nord-ouest par une partie du lot 186-89. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 79,01 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 79,61 pieds; contenant en superficie 4 759 pieds carrés.

Partie 186-89: bornée au nord-est par une partie du lot 186-9-2, au sud-est par une partie du lot 186-88, au sud-ouest par une partie du lot 186-89, montée Saint-Charles telle qu'expropriée, et au nord-ouest par une partie du lot 186-90. Mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur, dans sa ligne sud-est, de 79,61 pieds et dans sa ligne nord-ouest de 80,20 pieds; contenant en superficie 4 794 pieds carrés.

7080	322	13	Edna Marzitelli Michaud	15470, Boischatel
7275	187	57	Rita Dufresne (St-Denis)	17035, des Carrières
7276	187	P58	Rita Dufresne	Lot vacant

Partie 187-58: bornée au nord-est par le lot 187-57, au sud-est par une partie du lot 187-2 (rue des Carrières), au sud-ouest par une partie du lot 187-58, au nord-ouest par une partie du lot 187-61. Mesurant 25 pieds de largeur sur toute la profondeur dudit lot.

7383	187A	85	Niel James Murphy	4124 Monteray
7517	194	110	Jolly Realty Co. Inc.	Lot vacant
7536	194	138	Jolly Realty Co. Inc.	Lot vacant
7566	194	176	Les Entreprises de Construction Mastrobec Inc.	Lot vacant
7820	195	P. 37	Jean Royer	17532, des Rivières
	195	P. 38		
	195	P. 39		

Parties 195-37, 195-38 et 195-39: bornées en front par la rue Legault, en arrière par la rivière des Prairies, au nord-est par le résidu des lots 195-37, 195-38 et 195-39, et au sud-ouest par une partie du lot 195. Mesurant 45 pieds de largeur par une profondeur de 100 pieds dans une ligne et 134 pieds dans l'autre ligne, mesures anglaises.

7823	195	41	Jean Tisseur	6011, Noël
	195	P. 42		

Partie 195-42: bornée en front par le lot 195-52 (rue), en arrière par la partie correspondante du lot 195-33, d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot 195-41 et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu ou la moitié sud-ouest de ce même lot 195-42. Mesurant 20 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
7937		P. 200	Jolub Construction Ltd.	18290, Gouin

Partie 200: bornée en avant, vers le nord-ouest, par le chemin public appelé boulevard Gouin ouest, d'un côté, vers le sud-ouest, par la partie correspondante du lot 201, en arrière, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par le résidu du lot 200. Mesurant 67 pieds de largeur en avant mesurés sur ledit chemin public et 46 pieds de largeur en arrière sur 83 pieds de profondeur dans sa ligne sud-ouest le long du lot de terre originaire 201 et représentant 72 pieds de profondeur dans sa ligne nord-est, plus ou moins mesures anglaises.

7984		P. 201	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant

Parties 201

a) Bornée au nord-est par une partie du lot 200, au sud-est et au sud par le lot 201-24, au sud-ouest par une partie du lot 201-21 (boulevard Château-Pierrefonds) et au nord-ouest par le lot 201-23 (boulevard Pierrefonds). Mesurant 489,26 pieds dans sa ligne nord-est, 27,14 pieds dans sa ligne sud-est, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 91,48 pieds dans sa ligne sud-ouest, 262,65 pieds le long d'une courbe de 635,52 pieds de rayon dans une autre ligne sud-ouest, 150 pieds dans une autre ligne sud-ouest et 141,83 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 59 197 pieds carrés.

b) Bornée au nord-est par une partie du lot 200, au sud-ouest par une partie du lot 201-21 (boulevard Château-Pierrefonds) et à l'ouest par le lot 201-24. Mesurant 44,96 pieds dans sa ligne nord-est, 21,25 pieds dans sa ligne sud-ouest, 29,5 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest; contenant en superficie 288 pieds carrés.

c) Bornée au nord-est par une partie du lot 200 et par le lot 201-21 (boulevard Château-Pierrefonds), au sud-est par une autre partie du lot 201, au sud-ouest par une partie du lot 202 et au nord-ouest par le lot 201-22 (boulevard Pierrefonds). Mesurant 150 pieds dans une ligne nord-est, 295,72 pieds le long d'une courbe de 715,52 pieds de rayon dans une autre ligne nord-est, 322,48 pieds dans une autre ligne nord-est, 90,45 pieds le long d'une courbe de 715,52 pieds de rayon dans une autre ligne nord-est, 153,33 pieds dans une autre ligne nord-est, 556,86 pieds dans sa ligne sud-est, 42,19 pieds dans une ligne sud-ouest, 603,02 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 325,73 pieds dans une autre ligne sud-ouest et 336,92 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 419 830 pieds carrés.

d) Bornée au nord-est par une partie du lot 200, au sud-est par une autre partie du lot 201, au sud-ouest par une partie du lot 202 et au nord-ouest par une partie du lot 201. La ligne nord-ouest de ladite partie du lot 201 est parallèle et située à une distance de 970,93 pieds de la ligne sud-est du boulevard Pierrefonds. Mesurant 331,97 pieds dans sa ligne nord-est, 557,88 pieds dans sa ligne sud-est, 331,98 pieds dans sa ligne sud-ouest, et 556,86 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 185 030 pieds carrés.

8200	91	144	Shirley German Spence Alwin Spence	12691, Gouin
8656	165	P. 2	Neil Burgess	Lot vacant

Partie 165-2: bornée: au nord-ouest par une autre partie du lot 165-2 (boulevard Pierrefonds), au nord-est par une autre partie du lot 165-2, au sud-est par partie du lot 166 et au sud-ouest par une autre partie du lot 165-2. Mesurant: 70,15 pieds dans sa ligne nord-ouest, 82,2 pieds dans sa ligne nord-est et 101,5 pieds dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie 6 034 pieds carrés.

8768	86 87	144 149	Mario Grilli	Lot vacant
8876		P. 69	Les Entreprises Roger Pilon Inc.	Lot vacant

Partie 69: bornée au nord-est par une partie du lot 65, au sud-est par le boulevard Pierrefonds (lot 69-3), au sud-ouest par les lots 69-26 à 69-45 et au nord-ouest par le lot 69-7 et une autre partie du lot 69; Mesurant 325,92 pieds et 335,91 pieds dans sa ligne brisée nord-est, 102,70 pieds dans sa ligne sud-est, 409,07 pieds, 60,20 pieds et 193,58 pieds dans sa ligne brisée sud-ouest, et 88,06 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 63 815 pieds carrés.

8908		P. 129 P. 128	J. B. Entrepreneurs Inc.	Lot vacant

Partie 129: bornée au sud-est par le boulevard Gouin, au sud-ouest par les lots 129-1 à 129-5 inclusivement, au nord-ouest par une partie du lot 128 et au nord-est par le lot 125. Mesurant 35,45 pieds dans sa ligne sud-est, 318,29 pieds dans sa ligne sud-ouest, 28,39 pieds dans sa ligne nord-ouest et 315,5 pieds dans sa ligne nord-est; contenant en superficie 9 891 pieds carrés.
Partie 128: bornée au nord-ouest par la rue Fraser (lot P. 128-1), au nord-est par des parties du lot 126 et 125, à l'est par une partie du lot 129, et au sud-ouest par les lots 128-14 à 128-23 inclusivement. Mesurant 15,82 pieds dans sa ligne nord-ouest, 588,52 pieds dans sa ligne nord-est, 28,39 pieds dans sa ligne est et 593,72 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 12 932 pieds carrés.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
8916	P. 166		Henry Boris Antosko	Lot vacant
	P. 166			
	P. 166			
	P. 167			
	166	P. 1		
	167	1		
	168	1		
	168	2		

Parties 166:

a) Bornée au nord-est par une autre partie du lot 166 (boulevard Saint-Jean), au sud-est par une partie du lot 167, au sud-ouest par une partie du lot 166-1 (rue) et au nord-ouest par une autre partie du lot 166 et par le lot 166-3. Mesurant 165,13 pieds dans sa ligne sud-ouest, 334,10 pieds dans sa ligne nord-ouest, 162,94 pieds dans sa ligne nord-est et 335,69 pieds dans sa ligne sud-est; contenant en superficie 51 473 pieds carrés.

b) Bornée au nord-est par des parties du lot 166-1 (rue) et par une autre partie du lot 166, au sud-est par une autre partie du lot 166 et par une partie du lot 168, au sud-ouest par une partie du lot 169 et à l'ouest par une partie du lot 165, et au nord-ouest par une autre partie du lot 166. Mesurant 287,36 pieds dans une première ligne sud-est, 300 pieds dans sa ligne sud-ouest, 563,56 pieds le long d'une courbe de 899,68 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 375,44 pieds dans une première ligne nord-est, 37,05 pieds dans une deuxième ligne sud-est, 145 pieds dans une deuxième ligne nord-est, 36,22 pieds dans sa ligne nord-ouest et 164,17 pieds dans une autre ligne nord-est; contenant en superficie 145 712 pieds carrés.

Parties 166-1

a) Bornée au nord-est par une partie du lot 166 et par une autre partie du lot 166-1 (rue), au sud-est par une autre partie du lot 166-1 (rue), au sud-ouest par une partie du lot 166 et au nord-ouest par une partie du lot 165. Mesurant 25,59 pieds le long d'une courbe de 899,68 pieds de rayon dans sa ligne nord-ouest, 250 pieds dans sa ligne nord-est, 15,88 pieds dans sa ligne sud-est et 375,44 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 6 065 pieds carrés.

b) Bornée au nord-est et au sud-ouest par des parties du lot 166, au sud-est par le lot 168-1 (rue) et au nord-ouest par une autre partie du lot 166-1 (rue). Mesurant 164,17 pieds dans sa ligne sud-ouest, 70,47 pieds dans sa ligne nord-ouest, 165,13 pieds dans sa ligne nord-est, et 70,13 pieds dans sa ligne sud-est; contenant en superficie 10 867 pieds carrés.

Partie 167: bornée au nord-est par une autre partie du lot 167 (boulevard Saint-Jean), à l'est et au sud-est par le lot 167-2 (rue), au sud par une partie du lot 167-1 (rue), au sud-ouest par le lot 168-1 (rue), et au nord-ouest par une partie du lot 166. Mesurant 335,69 pieds dans sa ligne nord-ouest, 247,02 pieds dans sa ligne nord-est, 23,79 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne est, 313,69 pieds dans sa ligne sud-est, 21,79 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud et 245,71 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 82 887 pieds carrés.

Partie 167-1: bornée au nord par une partie du lot 167, au sud-est par le lot 167-2 (rue) et au sud-ouest par le lot 168-1 (rue). Mesurant 11,58 pieds dans sa ligne sud-est, 22,05 pieds dans sa ligne sud-ouest et 21,79 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne nord; contenant en superficie 78 pieds carrés.

Parties 168

a) Bornée au nord-est par le lot 168-1 (rue), à l'est, au sud-est et au sud par le lot 168-2 (rue), au sud-ouest par une partie du lot 169 et au nord-ouest par une partie du lot 166. Mesurant 264,62 pieds dans sa ligne nord-est, 23,76 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne est, 245,34 pieds dans sa ligne sud-est, 38,84 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 259,2 pieds dans sa ligne sud-ouest et 287,36 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 76 090 pieds carrés.

b) Bornée au nord-est par le lot 168-1 (rue), au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 169, à l'ouest, au nord-ouest et au nord par le lot 168-2 (rue). Mesurant 280,7 pieds dans sa ligne sud-est, 86,32 pieds dans sa ligne sud-ouest, 23,98 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 244 pieds dans sa ligne nord-ouest, 39,06 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne nord et 86,30 pieds dans sa ligne nord-est; contenant en superficie 28 534 pieds carrés.

9211		P. 212	Normand Sills	19585-19595, Gouin

Parties 212

a) Bornée au sud par une autre partie du lot 212, au nord par une autre partie du lot 212, en avant par le boulevard Gouin ouest, et en arrière par la rivière des Prairies. Mesurant environ 38 pieds de largeur par la profondeur à partir du chemin public jusqu'à la rivière des Prairies.

b) Bornée en avant par le chemin public, en arrière par la rivière des Prairies, au sud par une autre partie du lot 212 et au nord par une autre partie du lot 212. Mesurant environ 39 pieds et 6 pouces de largeur sur le chemin public par toute la profondeur à partir du chemin public jusqu'à la rivière des Prairies.

c) Bornée en avant par le chemin public, en arrière par la rivière des Prairies, au sud par une autre partie du lot 212 et au nord par une autre partie du lot 212. Mesurant environ 90 pieds de largeur par toute la profondeur à partir du chemin public jusqu'à la rivière des Prairies.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
9610		P. 192	Pierrefonds Gardents Ltd.	Lot vacant

Partie 192: bornée en front, au sud-est, par le boulevard Pierrefonds (P. 192); au sud-ouest par une partie du lot 193 et dans une autre ligne sud-ouest par une partie réservée du lot 192; dans deux de ses lignes nord-ouest par le boulevard Gouin et dans son autre ligne nord-ouest par une partie réservée du lot 192; au nord-est par une partie du lot 188 et dans une autre ligne nord-est par une partie réservée dudit lot 192; mesurant 578,5 pieds au sud-est; 1 280 pieds au sud-ouest sur le lot 193; 575 pieds au sud-ouest sur la partie réservée du lot 192; 166 pieds au nord-ouest sur les deux sections du boulevard Gouin; 235,5 pieds dans son autre ligne nord-ouest sur la partie réservée du lot 192; 575 pieds au nord-est sur la partie réservée du lot 192 et 1 150 pieds plus ou moins au nord-est sur le lot 188, contenant en superficie 559 583 pieds carrés ou 15 206 arpents carrés.

9695	192	95	Mme Isabelle Anjo (Carrier)	17108, Émile Nelligan
11296	173	262	Anna P. J. Gilles & Pierre Léger	14840, Gratton
11433	359	14	Mme Jean M. Caduc	11925, Pavillon
	359	P. 1		
11454	137	15	Guarantee Investment & Mortgage Ltd. Centron Venture Corp. et Stanco Investments Ltd.	Lot vacant
11485		P. 197	Ben Aryeh Investment Corp. Mindy Investment Ltd. Trent Investments Ltd.	Lot vacant

Partie 197: bornée au nord-est par une partie du lot 196, au sud-est par une autre partie du lot 197, au nord-est par une autre partie du lot 197, au nord-ouest par une autre partie du lot 197, au nord-est par une partie du lot 196, et les lots 196-108, 196-109, 196-110, 196-111, 196-114, étant des rues, et les lots 196-234, 196-245 à 196-249, au sud-est par une partie du lot 153 (paroisse de Pointe-Claire, municipalité de la ville de Kirkland), au sud-ouest par une partie du lot 198 et au nord-ouest par une autre partie du lot 197 (boul. Pierrefonds).
Mesurant 237,22 pieds, 923,88 pieds, 219,86 pieds vers le nord-est, 310,00 pieds vers le sud-est, 309,56 pieds vers le nord-est, 312,36 pieds vers le nord-ouest, 346,34 pieds, 294,73 pieds, 220,93 pieds, 317,96 pieds, 462,13 pieds, 166,90 pieds vers le nord-est, 600,80 pieds vers le sud-est, 1 141,61 pieds, 972,48 pieds, 1 199,12 pieds vers le sud-ouest, 243,06 pieds, 581,77 pieds vers le nord-ouest; contenant en superficie 1 984 678 pieds carrés.

11497		P. 166	Est. Adalbert Gerbitz	Lot vacant
	166	P. 1		

Partie 166: bornée au nord-est par le boulevard Saint-Jean (lot P. 166), au sud-est par une partie du lot 166, au sud-ouest par une partie du lot 166-1 et au nord-ouest par une autre partie du lot 166. Mesurant 150 pieds dans sa ligne nord-est, 332,97 pieds dans sa ligne sud-est, 149,89 pieds dans sa ligne sud-ouest et 332,21 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 46 729 pieds carrés.
Partie 166-1: bornée au nord-est par une partie du lot 166, au sud-est par une partie du lot 166-1, au sud-ouest par une autre partie du lot 166-1 et au nord-ouest par une partie du lot 166. Mesurant 149,89 pieds dans sa ligne nord-est, 54,26 pieds dans sa ligne sud-est, 150 pieds dans sa ligne sud-ouest, et 53,78 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant 7 577 pieds carrés.

11677	181	92	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	182	113	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
11678	181	93	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	182	112	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
11679	181	94	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	182	111	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
11682	182	114	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11684	182	116	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11685	182	117	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11686	182	118	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
11688	182	120	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	183	7	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
11693	182	125	Ben Aryeh Investment Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11699	183	5	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11700	183	6	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
11872	184	80	Erich Desenfants & Augusta Desenfants	Lot vacant
11880	184	88	Roland Polli	Lot vacant
11904	184	112	Norbert Desenfants & Maria Kremer Desenfants	Lot vacant
12027	131	103	Surti Ferrao (Perrin)	4421, Wagner
	132	59	& Augustus Rosario Ferrao	
	133	23		
12092	139	51	Berge Orakian	4569, cr. Anderson
	140	48		
12103	140	17	Cornelius J. Pierik	13290, Bristol
12104	140	20	Pepe Construction Inc.	Lot vacant
12125	140	44	Micheline Fils-Aimé	4585, cr. Anderson
12232	123	22	Beaver Hum & Mabel Hum	5038, Fraser
	124	22		
12257	123	51	Gurcharan Singh Gill	Lot vacant
12431	90	3	Succession Armand Lalande Jean Lalande	12680, Gouin
12447 à	179	289 à	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
12472 incl.	179	314 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12473	179	315	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	179	316	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12475 à	179	317 à	Ben Aryeh Investment	Lots vacants
12487 incl.	179	329 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12489	179	331	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12490	179	332	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12491	179	333	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	180	107	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12492	179	334	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12493	179	335	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
124935	180	114	Gepner Realties Inc. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12494 à	179	336 à	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
12512 incl.	179	354 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
12513 à	179	356 à	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
12529 incl.	179	372 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12563	180	131	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	166	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12564	180	132	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	165	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12565	180	133	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	164	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12566	180	134	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	163	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12567	180	135	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12583	180	151	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	161	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12584	180	152	Ben Aryeh Investment	Lot vacant
	181	160	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12585	180	153	Ben Aryeh Investment & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
125855	181	159	Ajel Holdings Inc. & Gepner Realties Inc.	Lot vacant
12586	180	154	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12587	180	155	Ben Aryeh Investment Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12591	180	159	Gepner Realties Inc.	Lot vacant
	181	156	& Ajel Holdings Inc.	
12615	181	134	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12616	181	135	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12617	181	136	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12618	181	137	Ben Aryeh Investment Corp.	Lot vacant
	181	139	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
126185	181	169	Ben Aryeh Investment Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12637	181	162	Ben Aryeh Investment Corp. Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12703		P. 200	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant

Parties 200

1. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud par les lots 200-112, 200-111, vers l'ouest par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest). Mesurant 116,11 pieds dans sa ligne nord-est, 59,38 pieds dans sa ligne sud, 114,3 pieds dans sa ligne ouest, 46,25 pieds dans sa ligne nord; contenant en superficie 6 021 pieds carrés.

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description

2. Bornée vers l'est par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le sud par les lots 200-109, 200-110, vers le sud-ouest par une partie du lot 201, vers le nord-ouest et vers l'ouest par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest). Mesurant 114,3 pieds dans sa ligne est, 83,9 pieds dans sa ligne sud, 27,6 pieds dans une ligne sud-ouest, 9,76 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 50,22 pieds dans sa ligne nord-ouest, 72 pieds dans sa ligne ouest, 36,12 pieds dans sa ligne nord; contenant en superficie 6 253 pieds carrés.
3. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est par le lot 200-104 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 201, vers le nord-ouest par le lot 200-105 (rue). Mesurant 446,43 pieds dans sa ligne nord-est, 212,97 le long d'une courbe de 515,30 pieds de rayon dans une ligne sud-est, 1,74 pied dans une autre ligne sud-est, 489,26 pieds dans sa ligne sud-ouest, 208,18 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 95 891 pieds carrés.
4. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-102 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue) et une partie du lot 201, vers le nord-ouest par le lot 200-104 (rue).
Mesurant 985 pieds dans sa ligne nord-est, 80 pieds dans sa ligne sud-est, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 455,25 pieds dans une ligne sud-ouest, 328,78 pieds le long d'une courbe de 795,52 pieds de rayon dans une autre ligne sud-ouest, 103,75 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 44,96 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 1,92 pied dans une ligne nord-ouest le long d'une courbe de 20 pieds de rayon, 28,88 pieds dans une autre ligne nord-ouest, 185,69 pieds le long d'une courbe de 449,30 pieds de rayon dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 120 640 pieds carrés.
5) Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-101 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue), vers l'ouest et vers le nord-ouest par le lot 200-102 (rue). Mesurant 200 pieds dans sa ligne nord-est, 80 pieds dans sa ligne sud-est, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 160 pieds dans sa ligne sud-ouest, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 80 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 19 828 pieds carrés.
6) Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200 et par le lot 200-103 (rue), vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 201 et par le 200-103 (rue), vers le nord-ouest par les lots 200-103 (rue), 200-101 (rue), vers l'ouest par le lot 200-101 (rue). Mesurant 1 465,13 pieds dans une ligne nord-est, 276,36 pieds dans sa ligne sud-est, 2 547,5 pieds dans une ligne sud-ouest, 205,27 pieds le long d'une courbe de 715,52 pieds de rayon dans une autre ligne nord-est, 1 722,41 pieds dans une autre ligne nord-est, 80 pieds dans une ligne nord-ouest, 911,16 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 80 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 280 887 pieds carrés.

12704		P. 202	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant

Partie 202: bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 202, vers le sud-est par une autre partie du lot 202 et la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 203, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 202. Mesurant 1 164,25 pieds dans une ligne nord-est, 18 pieds dans une ligne sud-est, 2 208,63 pieds dans une autre ligne nord-est, 298,31 pieds dans une autre ligne sud-est, 3 389,1 pieds dans sa ligne sud-ouest, 289,99 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 968 749 pieds carrés.

12872		P. 202	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant

Partie 202: bornée vers le nord-est par une partie du lot 201, vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par deux parties du lot 202, vers le nord-ouest par le lot 202-3 (rue) et une partie du lot 202. Mesurant 3 530 pieds dans sa ligne nord-est, 312,64 pieds dans sa ligne sud-est, 2 208,63 pieds dans une ligne sud-ouest, 18 pieds dans une ligne nord-ouest, 1 467,67 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 265,01 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 987 198 pieds carrés.

12885	181	174	Gepner Realties Inc. & Ajel Holdings Inc.	Lot vacant
12891	182	200	Ben Arych Investment Corp.	Lot vacant
	182	199	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12892 à	182	201 à	Ben Arych Investment Corp.	Lot vacant
12896 incl.	182	205 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12901	183	9	Ben Arych Investment Corp.	Lot vacant
	183	8	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12902 à	183	10 à	Ben Arych Investment Corp.	Lot vacant
12907 incl.	183	15 incl.	Model Properties Corp. & Ajel Holdings Inc.	
12953	69	18	Jafar Sadrian Isfahani	4985, St-Barnabas
	71	13		

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
12956	69	21	Marc Desjardins & Roxanne Coté	4979, St-Barnabas
13059	202	4	Jolub Construction Limited	Lot vacant
13255	46	12	J. B. Entrepreneurs Inc.	Lot vacant
13256	46	13-2	J. B. Entrepreneurs Inc.	Lot vacant
13278		P. 185	J. B. Entrepreneurs Inc.	Lot vacant
Partie 185: bornée vers le nord-ouest par les lots 185-250 à 195-256 inclusivement; vers le nord-est par partie du lot 185; vers le sud-est par les lots 185-144, 185-148 et 185-149; et vers le sud-ouest par le lot 185-148 et par une partie du lot 185. Mesurant 223,6 pieds dans sa ligne nord-ouest; 131,9 pieds dans sa ligne nord-est; 2,3 pieds et 144,9 pieds dans sa ligne sud-est; 100,0 pieds dans sa ligne sud-ouest, 59,1 pieds dans une autre ligne sud-est et 93,1 pieds dans une autre ligne sud-ouest; contenant en superficie 29 640 pieds carrés, mesures anglaises.				
13401 à	200	119 à	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
13404 incl.	200	122 incl.		
13411	200	129	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	29		
13412	200	130	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	30		
13413	200	131	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	31		
13414	200	132	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	32		
13415	200	133	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	33		
13416	200	134	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	34		
13417	200	135	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	35		
13418	200	136	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	36		
13419	200	137	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	37		
13420	200	138	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	38		
13421	200	139	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	39		
13429	200	147	Marinne Babb	4849, cr. Oka
13437	200	155	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	109		
13438	200	156	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	108		
13439	200	157	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	107		
13440	200	158	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	201	106		
13444	200	162	Daria Grabowski & Robert Savard	18386, Joseph-Wilson
	201	102		
13463	201	64	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	9		
13464 à	201	65 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13475 incl.	201	76 incl.		
13476 à	201	77 à	Sigma Construction Inc.	Lots vacants
13478 incl.	201	79		
13482 à	201	83 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13486 incl.	201	87 incl.		
13487	201	88	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	22		
13488	201	89	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
13489	201	90	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	33		

Référence	Lot	Subdivision	Propriétaires	Description
13490	201	91	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	32		
13491	201	92	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	31		
13492	201	93	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	30		
13493	201	94	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
13494	201	95	Jolub Construction Ltd.	Lot vacant
	202	29		
13495	201	96 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13500 incl.	201	101 incl.		
13525 à	202	10 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13527 incl.	202	12 incl.		
13530 à	202	15 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13536 incl.	202	21 incl.		
13537 à	202	23 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13542 incl.	202	28 incl.		
13543 à	202	34 à	Jolub Construction Ltd.	Lots vacants
13546 incl.	202	37 incl.		
13560	65	3	Nicholas Matossian & Thomas Marmaros	11900, boul. Pierrefonds
13771	37	401-1-1	Jean Guy Joly	Lot vacant
13815	179	P. 249	Ande Construction Ltd.	Lot vacant
	179	249-P. 1		
13861	187	112	Brisebois Bus Line Ltd. (Les Entreprises Bernard Brisebois Ltée)	4900-02, St-Charles
13934	21	15	Panayotis Sakellariou	4940, Hortie
14030	188	67	Société canadienne d'Hypothèque & de Logement	4905, des Érables
14041	188	76	Canada Mortgage & Housing Corp.	4875, des Érables
14305	P. 201		259608 Investment Limited	Lot vacant

Partie 201: bornée à l'est et au nord-est par une partie du lot 200, au sud-est par la ligne de division entre la paroisse de Ste-Geneviève et la paroisse de Pointe-Claire, au sud-ouest par une partie du lot 202 et au nord-ouest par une autre partie du lot 201. Mesurant 1 798,16 pieds dans sa ligne nord-est, 267,60 pieds dans sa ligne est, 317,01 pieds dans sa ligne sud-est, 220,88 pieds dans une autre ligne sud-est, 2 227,20 pieds dans sa ligne sud-ouest et 557,88 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 1 184 662 pieds carrés.

14306	P. 202		259608 Investment Limited	Lot vacant

Partie 202: bornée au nord-est par une autre partie du lot 202, au sud-est par la ligne de division entre la paroisse de Ste-Geneviève et la paroisse de Pointe-Claire et par une autre partie du lot 202, au sud-ouest par une partie du lot 203 et au nord-ouest par une autre partie du lot 202. Mesurant 163,13 pieds dans sa ligne nord-est, 18 pieds dans sa ligne sud-est, 2 208,63 pieds dans une autre ligne nord-est, 298,31 pieds dans une autre ligne sud-est, 2 441,82 pieds dans sa ligne sud-ouest et 295,65 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 679 288 pieds carrés.

14307	P. 202		259608 Investment Limited	Lot vacant

Partie 202: bornée au nord-est par une partie du lot 201, au sud-est par la ligne de division entre la paroisse de Ste-Geneviève et la paroisse de Pointe-Claire, au sud-ouest par une autre partie du lot 202 et au nord-ouest par deux autres parties du lot 202. Mesurant 2 227,20 pieds dans sa ligne nord-est, 312,64 pieds dans sa ligne sud-est, 2 208,63 pieds dans sa ligne sud-ouest, 18 pieds dans sa ligne nord-ouest, 163,13 pieds dans une autre ligne sud-ouest et 266,27 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 634 422 pieds carrés.

14390	185	280	Avalon Construction Inc.	Lot vacant
	185	281		
	185	282		

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal, et situés dans la ville de Pierrefonds.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Pierrefonds à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Pierrefonds, le 28 juillet 1982.

L'assistante-greffier,
MME URSULA G. CHAUTEMS.

20439-32-2-o

Errata

Édition no:	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
27 (82 07 03)	Sociétés d'entraide économique	5846	CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND 1291-7266	CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DRUMMOND 1291-7266

20368-o

La caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis paru à la page 6157 de l'édition numéro 30 du 24 juillet 1982.

À la fin de l'avis nous aurions dû ajouter le paragraphe suivant: **La caisse sera affiliée à: Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec**.

20368-o

Caisse populaire St-Paul-l'Ermite

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis paru à la page 6157 de l'édition numéro 30 du 24 juillet 1982.

À la fin de l'avis nous aurions dû ajouter le paragraphe suivant: **La caisse sera affiliée à: Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec**.

20368-o

INDEX

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, MUNICIPALITÉ (*Requête*) 6418
SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON, PAROISSE (*Requête*) 6418

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROVENCHER (*Rachat d'obligations*) 6418
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-BERNADETTE (LA) (*Dissolution*) 6419
FABRIQUE DE LA PAROISSE DU SACRÉ-COEUR DE HULL (LA) (*Dissolution*) 6419
FABRIQUE DE LA PAROISSE DU TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR DE HULL (LA) (*Dissolution*) 6419
FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE (LA) (*Constitution*) 6419
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE MUSICIENS ÉDUCATEURS DU QUÉBEC (LA) (*L.P.*) 6419
GREENFIELD-PARK, VILLE (*Rues et ruelles*) 6419
PARISH OF ST. ANN'S (THE) (*Suppression*) 6420
PARISH OF ST. GABRIELS (THE) (*Changement de limites*) 6420
PAROISSE DE SAINTE-ANNE (LA) (*Suppression*) 6420
PAROISSE DE SAINT-GABRIEL (LA) (*Changement de limites*) 6420
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ (*Requête*) 6420
SUCCESSION OMER BAZIN (*Bénéfice d'inventaire*) 6421

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MARIE DE BEAUCE (LA) (*Fusion*) (*Erratum*) 6480
CAISSE POPULAIRE ST-PAUL-L'ERMITE (*Fusion*) (*Erratum*) 6480

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

ANTONI, MONIQUE 6421
BLOUIN, VICTOIRE 6421
CLARKE, ARLENE TERRY 6421
FIEDOREC, MARK 6422
GINGRAS, ALAIN 6422
LAMBERT, MARIE JULIETTE GUYLAINE 6422
LATOUR, MARIE JEANNE D'ARC MARGOT 6422
LÉVESQUE, ROLLAND 6422
LYONNAIS, JOSEPH LÉON HENRI ROCH 6422
MUSZKATEL, JOSEF 6422
ORENBERG, SHARI 6423
RONDEAU, DANIEL 6423
SAUMURE, YVONNE 6423
SAVOIE, JOSEPH LUCIEN 6423
SLIFKA, ARNOLD 6423
SPARANO, GIUSEPPE CARLO GIOVANNI 6423
VINETTE FAFARD, MURIELLE 6423
VINETTE ST-ARNAUD, LISE 6423

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME LES ÉLITES DES MILLE-ÎLES 6395
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME LES ÉLITES INC. 6395
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PSYCHIATRISÉS ET DES SYMPATHISANTS (L') 6395
CINÉMAS DOMINO INC. 6395
CLUB SUISSE MATTERHORN INC. 6395
CORPORATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU ST-MAURICE 6395
DÉPANNEUR L.D.R. INC. 6395
EASTERN TOWNSHIPS THEATRES INC. 6395
FOYERS J.O.C. INC. (LES) 6395
GROUPE AUTO-PSY 6395
IMMEUBLES DESPRÉS ET FOREST INC. (LES) 6395

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

IRVING NADLER CO. LTD. 6395
IRVING NADLER INC. 6395
MATTERHORN YOUNG SWISS CLUB INC. 6395
PLACEMENTS L.D.R. INC. 6395
RIMINI INVESTMENT CORPORATION 6395
RIMINI INVESTMENT CORPORATION INC. 6395
ST.MAURICE POWER CORPORATION 6395
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RIMINI INC. 6395
VITRERIE GLASS HALL INC. 6395
VITRERIE W. & M. INC. 6395

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

SOCIÉTÉ DE GESTION BENNETT INC. 6396

DEMANDES DE DISSOLUTION

ALIMENTS PARMA LTÉE (LES) 6424
AVENUE CONSTRUCTION LTD. 6424
BOUTIQUE AN-NIE LTÉE 6424
CHANTECLERC FURNITURE LTD. 6424
D. F. CONTRACTORS INC. 6424
DISTRIBUTION HYMUS INC. 6424
DOMAINE CHAPLEAU INC. 6424
ENTREPRENEURS D. F. INC. 6424
ENTREPRENEURS FRANK & DOMINIC LTÉE. (LES) 6424
FRANK & DOMINIC CONTRACTORS LTD. 6424
GRAND UNION FINANCE CORP. 6425
IMMEUBLES LÉPINE INC. (LES) 6425
IMMEUBLES P.R.M. INC. (LES) 6425
KAUFMAN (RICHARD I.) INC. 6425
LABRIE (MARC) INC. 6425
MAGIDSON (D.G.) INC. 6425
MEUBLES CHANTECLERC LTÉE 6424
MONGRAIN (JOACHIM) INC. 6425
PARMA FOODS LTD 6424
PLATE-O-LITH INC. 6425
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS F.-X. AUDET INC. 6426
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET COMMERCIALE S.B.I. LTÉE 6426
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE UNION 6425
THIBAULT, MARCHAND & ASSOCIÉS INC. 6426
TRADE & S.B.I. INVESTMENTS LTD 6426
UNION HOLDINGS LTD. 6426
WINGATE HOLDINGS LIMITED 6426
WONDERLAND INC. 6426

DISSOLUTION (Article 28)

A & G SHARPENING LTD. 6396
A & W VALLEYFIELD INC. 6396
BEAUDRY (CAMILLE) & FILS LTÉE 6396
BEAVER BUILDING CORP. 6396
« BELMONT JUNIORS' CORPORATION » 6396
BEMAR SALES CORPORATION 6396
BISCUITERIE F. MORAND LTÉE 6396
BOUTIQUE DE VÊTEMENTS SHEBA LTÉE 6396
CELESTE INVESTMENT CORP. 6396
CENTRE DE DISTRIBUTION P.M. & W. PATTERSON INC. 6396
CHATEL (J. GUY) INC. 6396
CINÉMA INTERNATIONAL INC. 6397

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

CINÉMA LE PARISIEN INC. ... 6397
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE CAP-ROUGE INC. ... 6397
CONSTRUCTIONS ROSAIRE DICAIRE INC. ... 6397
CONSTRUCTIONS RUBLAY INC. (LES) ... 6397
CRAMPONS DE FERS JET (QUÉBEC) LTÉE (LES) ... 6397
DERMONT INC. ... 6397
DOPAL INC. ... 6397
ENTREPRISES SYLVIO ET GAÉTAN INC. (LES) ... 6397
ENVIROBEC INC. ... 6397
ERAUW (PAUL) INC. ... 6397
EXPLO-BOIS LIMITÉE ... 6397
GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. (LES) ... 6397
GROUPE IMMOBILIER MASKOUTAIN INC. ... 6397
INDIANA HOLDINGS LTD. ... 6397
INDUSTRIES JALD INC. (LES) ... 6397
INVESTISSEMENTS DEL RIO INC. (LES) ... 6397
LOCATION B. M. LTÉE ... 6397
MARCHANDS DU CARREFOUR DE LA POINTE INC. (LES) ... 6397
1642-3980 QUÉBEC INC. ... 6398
NAPOLI SPORTSWEAR INC. ... 6398
PATSILK INVESTMENT CLUB INC. ... 6398
PLACEMENTS DAIGLE (1981) INC. ... 6398
PRÊTS FONCIERS (ST-JEAN) INC. ... 6398
PRODUITS M.N. INC. (LES) ... 6398
REDISTRIBUTION L G F INC. ... 6398
RELIANCE UNIVERSAL OF CANADA LTD. ... 6398
RESTAURANT LE JEANNOIS INC. ... 6398
RESTAURANT VAN ROY LTÉE ... 6398
ROY GOFF (QUÉBEC) INC. ... 6398
ST. JAMES RESSOURCES LIMITED ... 6398
ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE INC. ... 6398
STE. THERESE FARMS INC. ... 6398
SERVICES D'ADMINISTRATION VUE SUR LE LAC INC. (LES) ... 6398
SOCIÉTÉ DE GESTION H H T INC. ... 6398
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DAMOR LTÉE ... 6398
SOCIÉTÉ D'EXPANSION DE L'EST (LA) ... 6398
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS LEXINGTON LTÉE ... 6398
STAR FUEL OIL LTD. ... 6399
TERRASSES MARIE THÉRÈSE INC. (LES) ... 6399
TRADERS FACTORS LIMITED ... 6399
TRANSPORT EN VRAC LÉO TREMBLAY INC. ... 6399
VENTES YANOW LTÉE (LES) ... 6399
VICTOR'S LIMITED ... 6399
ZINMAN (ALLAN) TEXTILE CO. ... 6399

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC ... 6399
BRASSERIE DU CARREFOUR BELOEIL INC. ... 6399
BRASSERIE JOISDOM INC. ... 6399
MAISON RICHELIEU DE DRUMMONDVILLE INC. ... 6399

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

AGRÈS DE PÊCHES COMMERCIALES LE MARIN INC. (LES) ... 6400
ALARMES AU POINT INC. (LES) ... 6400
ALIMENTATION JEANNO INC. ... 6400
ALIMENTATION ST-LAURENT INC. ... 6400

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

APPARTEMENTS LAROCHELLE INC. (LES) 6400
ARLEMONT INC. 6400
ARTISANAT JEAN-PIERRE INC. 6400
ASSOCIÉS D.M.D. INC. (LES) 6400
ATELIER D'ÉLECTRONIQUE S I R — T E C H INC. 6400
AUTO CLIMATISATION M.A.R.A. LTÉE 6400
AUTOMOBILES ANDRÉ LAFOND LTÉE 6400
BÉLANGER (RICHARD-YVES) INC. 6400
BOIS DE CHAUFFAGE SAGUENAY INC. 6400
BONNES VIEILLES MAISONS LTÉE (LES) 6400
BOUTIQUE DE LA BALAYEUSE DE TROIS-RIVIÈRS INC. 6400
BOUTIQUES UNIES DU CARREFOUR INC. 6400
BRASSARD ET MERCIER INC. 6401
C L GRAPHIQUE INC. 6401
C M S (CONSEILLER EN MÉTALLURGIE ET SOUDAGE) INC. 6401
CARREFOUR GRANDE VALLÉE LTÉE 6401
CENTRE UNIVERSEL DE RENCONTRES HUMAINES CURH (1982) LTÉE 6401
CHAMPIGNONS DUBÉ INC. (LES) 6401
CHAPUT (J.M.) LTÉE 6401
CHARCUTERIE O'TOURNESOL INC. 6401
CINÉSÉLECTION INC. 6401
COL — MEC INC. 6401
COMPAGNIE DE SERVICE DU CENTRE O.R.L. DE CARTIERVILLE INC. 6401
CONFECTIONS ST-JULIEN INC. 6401
CONSTRUCTION CONDONIA INC. 6401
CONSTRUCTION J. C. LAFRANCE INC. 6401
CONSTRUCTIONS G.M.T. LTÉE (LES) 6401
DÉCORATIONS DENIS HUDON INC. (LES) 6401
DÉPANORIX INC. 6401
DISTRIBUTIONS ALAIN LAVOIE & LINDA LAPOINTE LTÉE (LES) 6401
DOYON MOTO ET SPORT INC. 6402
DUBÉ (J.) PIÈCES D'AUTOS INC. 6402
DULUDE (R.) & ASSOCIÉ INC. 6402
ENTREPRISES M & L VALLIÈRES INC. (LES) 6402
ENTREPRISES RENATHAN INC. (LES) 6402
ENTREPRISES SERGE NANTEL INC. (LES) 6402
ÉPICERIE LACHANCE & FILS INC. 6402
ÉQUIPEMENTS & PRODUITS DE LA CONSTRUCTION PSC INC. 6402
ÉVALUATIONS DU NORD INC. 6402
FERME BOUVINOR INC. 6402
FERME DUPARC LTÉE 6402
FERME LAMBERT & FORTIER INC. 6402
FERME PHILAGEO LTÉE (LA) 6402
FERME TRIMOUSSE (1982) INC. (LA) 6402
FOSSETIC INC. 6402
G. & T. PHOTOS INC. 6402
GARAGE D. M. CHAMBERLAND INC. 6402
GARAGE JEAN-TALON OUEST INC. 6402
GESTION C.L.M. INC. 6402
GESTION D. Y. G. INC. 6403
GESTION SERLOU INC. 6403
GROUPE B.G.M.P. IMMOBILIER INC. (LE) 6403
GUÉRIN (GÉRALD) INC. 6403
HERBES AROMATIQUES SUD DU QUÉBEC INC. 6403
INVESTISSEMENTS D.S.R. INC. (LES) 6403
IRRÉPARABLE INC. 6403
ISOLATION THERMO-QUÉBEC E.G.H. INC. 6403
LAFLEUR (RÉMI) INC. 6403
LE BOUQUIN, DOYON & GOSSELIN INC. 6403
MÉNARD, BIBEAU INC. 6403

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

1859-1248 QUÉBEC INC. 6403
1859-1255 QUÉBEC INC. 6403
1859-2188 QUÉBEC INC. ..... -6403
1859-3327 QUÉBEC INC. ..... -6403
1859-3335 QUÉBEC INC. ..... -6403
1859-3491 QUÉBEC INC. 6403
1859-4663 QUÉBEC INC. 6403
1859-5058 QUÉBEC INC. 6403
1859-5066 QUÉBEC INC. 6404
1859-5074 QUÉBEC INC. 6404
1859-5132 QUÉBEC INC. 6404
1859-5421 QUÉBEC INC. 6404
1859-5595 QUÉBEC INC. 6404
1859-5637 QUÉBEC INC. 6404
1859-5645 QUÉBEC INC. 6404
1859-5694 QUÉBEC INC. 6404
1859-5843 QUÉBEC INC. 6404
1859-6007 QUÉBEC INC. 6404
MUSIQUE GUIL-RAY INC. 6404
NAPERT (GAÉTAN) (1982) INC. 6404
J.B.G. NATURE INC. 6404
OLITEX INC. 6404
P.L. FRUITS ET LÉGUMES INC. 6404
PÂTISSERIES DE « MISS SLIM » LTÉE (LES) 6404
PAYSAGISTES DE LA NATURE INC. (LES) 6404
PIC DE L'AURORE (1982) INC. (AU) 6404
PLACEMENTS JUMACEL LTÉE (LES) 6404
PLACEMENTS R. GAGNON INC. (LES) 6405
PLACEMENTS ST-PROSPER INC. (LES) 6405
PLANTES TROPICALES RIVE-NORD INC. 6405
RAE & LEMIEUX INC. 6405
RÉ-MAR-CON INC. 6405
RESSOURCES CONCORDE INC. (LES) 6405
RESTAURANT MARYSOL INC. 6405
RODRIGUE (CARMELLE) INC. 6405
ROYAUME MERCURY INC. (AU) 6405
ST-JEAN ET GAUMOND INC. 6405
ST-JOSEPH AUTO CARROSSERIE INC. 6405
SERVICES M G LTÉE (LES) 6405
SOCIÉTÉ ACOM JD INC. 6405
STATION-SERVICE G. ET M. LEROUX INC. 6405
TAPIS ÉCONOMIQUE ST.A. INC. 6405
THIBAUDEAU (JEAN) & ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. 6405
TRANS-CANADA GRAINS INC. 6405
TRANSPORT LUCIEN LALANCETTE INC. 6405
TRANSPORT P.D.K. INC. 6405
TRANSPORTS FUTURA INC. (LES) 6406
TRICOTS G.F. INC. (LES) 6406
VENTILATION J.C. INC. 6406

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AGENCE DE SURVEILLANCE DE L'ESTRIE INC. 6406
AUTOBUS AMYOT INC. (LES) 6406
BÉLANGER ET BÉLANGER INC. 6406
BISSONNETTE ET PHARAND INC. 6406
BOIS SAV-MAN INC. 6406
CARRIÈRE (ERNEST) INC. 6406
CENTRE D'ACCESSOIRES STOMO-PHLÉBO DE MONTRÉAL INC. 6406

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

CENTRE DE FORMATION TAXIDERMIQUE DU NORD INC. 6406
CENTRE DU CAMION DE ST-CÉSAIRE INC. 6406
CHATWIN INC. 6406
COMMERCE MANBERT INC. (LE) 6407
CONCEPT ROYAL LTÉE 6406
CONSTRUCTIONS SOUBERT INC. 6407
COURTEAU (GERRY) INC. 6407
CUISINES DU SAGUENAY INC. (LES) 6407
DÉPANNEUR LANGELIER INC. 6407
DÉPANNEUR R. & G. NADEAU INC. 6407
DONALDSON CORPORATION (THE) 6407
ENTREPRISES LAMOUREUX INC. (LES) 6407
ENTREPRISES LEGARDEUR INC. (LES) 6407
ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIÉS INC. (LES) 6407
EXCAVATION P.R.M. INC. 6407
FOURNIER & MARCOUX INC. 6407
GALERIE D'ART DU CENTRE DE LAVAL INC. 6407
GESTION JACQUES FRANCOEUR INC. 6407
GREFOR INC. 6407
GRISÉ (BRUNO E.) TRANSPORT INC. 6407
IMMEUBLES ANDRÉ PLAMONDON INC. 6407
IMMEUBLES FRANÇOIS ROY LTÉE 6407
IMMEUBLES SMOLAR LTÉE (LES) 6409
IMMEUBLES SPAIN LTÉE (LES) 6407
IREC INC. 6408
KATZ (T.T.) INC. 6408
LABELLE (R.) & FILS LTÉE 6408
LAFLAMME (CONRAD) LIMITÉE 6408
LAMOTOVAL INC. 6408
LAVAL MOTOPIÈCES INC. 6408
L'ÉCHELLE DU CADEAU INC. (À) 6408
LEVITT HOLDING CORP. 6408
LOCATION INTRABEC INC. 6408
MAÇONS A.C.M. INC. (LES) 6408
MAGASIN GÉNÉRAL LAUREL INC. 6408
MEUBLES FITZBACK LTÉE (LES) 6408
MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. 6408
PAQUET (MARIUS) INC. 6408
PELLETIER & THÉRIAULT AUTO INC. 6408
PETITPAS (ALAIN) INC. 6408
PLACEMENTS GÉRARD AMYOT INC. (LES) 6406
PUBLICITÉ JMC INC. 6407
RE/MAX MONTRÉAL MÉTRO INC. 6407
SANIVAN INC. 6408
SARECO INC. 6409
SERVICE D'ENTRETIEN LAWS ET FILS INC. 6408
SERVICES DE GESTION H.P.F. INC. (LES) 6408
SERVICES ÉLECTRONIQUES J.G.S. INC. 6408
SERVICES SANITAIRES CONCORDIA INC. 6409
SILENCIEUX ROSEMÈRE INC. (LES) 6407
SIMARD (ODINA) LTÉE 6409
SMOLAR REALTIES LTD. 6409
SOCIÉTÉ CANAC INC. (LA) 6409
SOCIÉTÉ DU HOCKEY SAGUENAY INC. (LA) 6409
SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA-DRUMMOND INC. 6409
SPAIN LTÉE 6409
STUDIO PETITPAS INC. 6408
THERMATIC LTÉE 6409
TOWN & COUNTRY SANITARY SERVICES INC. 6409

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

TRANSPORT GLENGARRY (QUÉBEC) LTÉE 6409
TRANSPORT LES ÉCORES INC. 6409
TRANSPORT ROGERS INC. 6409
TRUDEAU (JEAN-PAUL) & FILS LTÉE 6409
VERVILLE (J.W.) LIMITÉE 6409
VILLE-MARIE, PONTIAC & BUICK LTÉE 6409
VOYAGES FRANCE-QUÉBEC INC. 6409

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

BERNARD ACCEPTANCE CORPORATION 6410
CORPORATION FINANCIÈRE BERNARD 6410
LICOMAR INC. 6410
PLACEMENTS DIAMOND INC. 6410
PROVI-SOIR INC. 6410

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ADAM, SIMARD & ASSOCIÉS INC. 6410
ASSURANCES HENRI-D. MAJOR INC. (LES) 6410
AUBERGE MARIE-BLANC INC. 6412
BAR 50 INC. (LE) 6410
BELLEVILLE INC. 6410
BOILY, BOISVERT & ASSOCIÉS INC. 6410
CENTURY 21 — IMMEUBLE LE PONT INC. 6410
COMMUTEX QUÉBEC INC. 6410
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE LE PONT INC. (LA) 6410
CRÉATIONS D.P.R. INC. 6412
DISTRIBUTIONS JAN INC. 6410
DISTRIBUTIONS PAUL DUPUIS INC. 6411
ÉBÉNISTERIE PÉROTEK INC. 6411
ENTREPRISES A. DESPINS INC. (LES) 6411
FABRICATION G.R.C.S. INC. 6411
FERBLANTERIE RÉAL MARTEL INC. 6411
FERLUCCI JEANS INC. 6411
GESTION BEDRU INC. 6411
GESTION MARCEL BERNIER INC. 6411
GESTION WOODLAND INC. 6411
GESTIONS B & B INC. (LES) 6411
IMMEUBLES J.M. PÉLOQUIN INC. (LES) 6411
IMMEUBLES J.P. SIMARD INC. (LES) 6411
JOLY SAC INC. 6411
MIE DU VOYAGEUR (RIVIÈRE-VERTE) INC. (LA) 6411
1167-4041 QUÉBEC INC. 6410
1645-3441 QUÉBEC INC. 6411
1843-6147 QUÉBEC INC. 6410
1849-8014 QUÉBEC INC. 6411
1851-9496 QUÉBEC INC. 6411
1853-1327 QUÉBEC INC. 6411
1854-0088 QUÉBEC INC. 6411
1855-6159 QUÉBEC INC. 6411
1855-7140 QUÉBEC INC. 6411
1855-7157 QUÉBEC INC. 6411
1857-8187 QUÉBEC INC. 6411
1857-8641 QUÉBEC INC. 6411
1858-2841 QUÉBEC INC. 6411
1858-3070 QUÉBEC INC. 6412
1858-6735 QUÉBEC INC. 6412
1858-8228 QUÉBEC INC. 6412
1859-2360 QUÉBEC INC. 6412

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

MULTISERVICES R.D.L. INC. 6412
PAPETERIE BLOC-NOTES DE MATANE INC. 6412
PIÈCES ET ATELIER D. GAGNON INC. 6412
PLACEMENTS G.M.P. INC. (LES) 6412
PLACEMENTS J.M. PÉLOQUIN INC. (LES) 6411
PLACEMENTS RENÉ PRIMEAU INC. (LES) 6411
POUDRIER & BOULET LTÉE 6412
PRODUITS FORESTIERS PERBEC INC. (LES) 6411
RÉFRIGÉRATION BOUDREAU INC. 6411
SERVICES INFORMATIQUES LOGISTAT INC. (LES) 6412
SODREY INC. 6411
TRANSPORT O. LEROUX INC. 6412
TROPHÉES BIENVENUE INC. (LES) 6412
VERVOIE INC. 6412

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

ACTIVITÉS CANEL (LES) 6413
AMATEURS DU BOIS DE CHAUFFAGE PANET INC. (LES) 6413
ARTISANAT ET LIN ST-ADALBERT 6413
ASSOCIATION DE MOTO TOURISME DE LÉVIS INC. 6413
ASSOCIATION DES CITOYENS DE VERTMONT SUR LE LAC INC. 6413
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS EN AGRO-TECHNIQUE DU QUÉBEC 6413
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ANSE-AUX-BERNACHES (L') 6413
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE MONTRÉAL-NORD INC. 6413
ASSOCIATION DES STOMISÉS DE LA MAURICIE 6413
ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE L'EST DU QUÉBEC (DIVISION WESTERN) 6413
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE POLICE, SECTION CANADIENNE (RÉGION 8) 6413
ASSOCIATION QUÉBEC-LOUISIANE (L') 6413
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PROMOTION DU TOURISME SOCIAL 6413
ATELIER D'ARTISANAT DE RIVIÈRE ST-PAUL 6413
ATELIER D'ÉBÉNISTERIE COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 6414
CAFÉ AU FÉMININ SAINT-HYACINTHE INC. 6414
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE MOZAMBIQUE ET L'AFRIQUE AUSTRALE (CIDMAA) INC. 6414
CENTRE SATHYA SAI DE MONTRÉAL INC. (LE) 6414
CHANTIERS POPULAIRES DE TROIS-RIVIÈRES 6414
CLUB ÂGE D'OR STE-BARBE 6414
CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE VARENNES INC. (LE) 6414
CLUB DE HOCKEY LES RIVERAINS INC. 6414
CLUB DE MOTONEIGE ET DE SKI DE FOND LES VERLOIS INC. (LE) 6414
CLUB DE PHOTO DE BELOEIL 6414
CLUB GYM-ATOUT 6414
CLUB OPTIMISTE FORT COULONGE MANSFIELD INC. 6414
CLUB ROTARY DE ST-GEORGES INC. 6414
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DES EMBALLAGES R.C.S. LTÉE 6414
CODEC D'AMQUI INC. 6414
COEURS D'OR ST-ZOTIQUE ST-HENRI CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS 6414
COMITÉ DES LOISIRS DE HÉROUXVILLE 6414
COMITÉ D'IMPLANTATION D'UN ABATTOIR-CHARCUTERIE RÉGIONAL DU BIC (LE) 6415
COMITÉ MUNICIPAL DES CITOYENS DES CANTONS DESROBERTS ET FOURNIÈRE 6415
COMPAGNIE THÉÂTRALE DU CLUB ACADIEN DE SEPT-ILES INC. (LA) 6415
CORPORATION DES LOISIRS DU RELAIS DE LA COULÉE INC. 6415
ENSEMBLE FOLKLORIQUE ITALIEN « TREVI » 6415
EXPRESS DE VALLEYFIELD INC (L') 6415
FAMILLE DE VIE TRINITAIRE 6415
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE MUSICIENS ÉDUCATEURS DU QUÉBEC (LA) 6419

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

FÉDÉRATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX BELGES, CANADIENS, CLYDESDALES ET PERCHERONS DU QUÉBEC 6415
FONDATION ANTONIN CAMPEAU INC. (LA) 6415
FONDATION DE LA MAISON ST-GEORGES (SHERBROOKE) INC. (LA) 6415
FONDATION ESCADRON 772 INC. 6415
ITALIAN FOLK ENSEMBLE « TREVI » 6415
LIGUE DES BONS AMIS DE SAINT-EUSTACHE 6415
LUDOTHÈQUE AU COIN DES PETITS INC. (LA) 6415
MACADAM DES JEUNES DE CHICOUTIMI INC. (LE) 6415
MAISON DE DÉPANNAGE « L'OMBRE ELLE » POUR FEMMES EN DIFFICULTÉS 6415
NEMROD DU SUD-OUEST 6415
PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION MERCIER 6416
REGROUPEMENT DES PROFESSEURS ET DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES DU CÉGEP DE SHAWINIGAN — PRACTI INC. 6416
ROULI-BUS INC. 6416
SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS DES HAUTES-LAURENTIDES INC. (LE) 6416
SERVICE D'EMPLOIS COMMUNAUTAIRES DE QUÉBEC INC. 6416
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE (SARGIM) 6416
SOCIÉTÉ DE CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE DE MONTRÉAL 6416
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES ARTISANS CRÉATEURS (S.P.A.C.) INC. 6416
SOCIÉTÉ LAVALLOISE DU CINÉMA 6416
SOLAIREAUSOL-QUÉBEC 6416
TAMIAS DE DUHAMEL (LES) 6416
THÉÂTRE DE BALLET KATALINE MOLNAR INC. 6416
VOILE 10 INC. 6416

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS

ENTREPRISES JIM PATTISON LTÉE (LES) 6417
KORET CANADA INC. 6417
RECYCLAGE COMMUNAUTAIRE DE PAPIER LTÉE 6417

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE 6426

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

LA BASCULE, COOPÉRATIVE DE THÉÂTRE (MONTRÉAL) 6427

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 6427

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

ADDENDA 6428
CALMAR 6428
CARBURANT 6427
CARBURANT DIESEL 6428
CARBURANTS 6427
CARBURÉACTEUR 6428
COMMERCE 6428
DIESEL FUEL 6428

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Page

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION — *suite*

DIESEL OIL 6428
ENCORNET 6428
ESSENCE 6428
ESSENCE ORDINAIRE 6428
ESSENCE SANS PLOMB 6428
FUEL 6427
GAS 6428
GAS BAR 6428
GASOLINE 6428
JET FUEL 6428
LIBRE-SERVICE 6428
NO-LEAD GASOLINE 6428
POSTE D'ESSENCE 6428
PREMIUM 6428
PREMIUM GASOLINE 6428
PREMIUM GRADE GASOLINE 6428
PRODUITS DE LA PÊCHE 6428
REGULAR 6428
REGULAR GASOLINE 6428
REGULAR UNLEADED GASOLINE 6428
SELF-SERVE 6428
SELF-SERVICE STATION 6428
SERVICE-STATION 6428
STATION LIBRE-SERVICE 6428
STATION-SERVICE 6428
SUPER 6428
SUPER SANS PLOMB 6428
SUPER UNLEADED 6428
SUPERCARBURANT 6428
SUPERCARBURANT SANS PLOMB 6428
TURBINE FUEL 6428
UNLEADED GASOLINE 6428
UNLEADED PREMIUM GASOLINE 6428
UNLEADED SUPER GASOLINE 6428

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

ADMINISTRATION 6428
BEIGNERIE 6429
COMMERCES 6429
CROISSANTERIE 6429
DONUT SHOP 6429
DOUGHNUT SHOP 6429
EXPERTISE 6429
GARE DE TRANSPORT INTERMODAL 6428
GARE INTERMODALE 6428
GAUFRERIE 6429
HEURE-PERSONNE 6428
INTERMODAL TERMINAL 6428
LANGUE GÉNÉRALE 6429
MAN-HOUR 6428
NOTAGRAMME 6428
NOTE-LIASSE 6428
OUVRAGES TERMINOLOGIQUES 6429
READI-MEMO 6429
READY MEMO 6428
SAVOIR-FAIRE 6428
SPEEDI-MEMO 6428
SPEEDY MEMO 6428
TRANSPORT 6428
VOCABULAIRE DE LA GESTION DE LA PRODUCTION 6429

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 2)

COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE DE LA RIVIÈRE ST-JEAN LTÉE 6429
SAINT JOHN RIVER STORAGE COMPANY 6429

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

AMQUI, VILLE 6430
BIC, VILLAGE 6430
BONAVENTURE, MUNICIPALITÉ 6430
BOURGEOYS, TERRITOIRES NON ORGANISÉS (PARTIE CANTON) 6430
CAP-À-L'AIGLE, VILLAGE 6430
CHUTE-AUX-OUTARDES, VILLAGE 6430
GRANDE-VALLÉE, MUNICIPALITÉ 6431
GRANDES-BERGERONNES, VILLAGE 6431
IVRY-SUR-LE-LAC, MUNICIPALITÉ 6431
LA MALBAIE, VILLE 6431
LANTIER, MUNICIPALITÉ 6431
LES SEPT-CANTONS-UNIS-DU-SAGUENAY, CANTONS UNIS 6431
MONTMAGNY, TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU COMTÉ 6431
NOTRE-DAME-DES-MONTS, MUNICIPALITÉ 6432
PASPÉBIAC, MUNICIPALITÉ 6432
PASPÉBIAC-OUEST, MUNICIPALITÉ 6432
POHÉNÉGAMOOK, VILLE 6432
PORT-DANIEL, CANTON (PARTIE OUEST) 6432
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, VILLE 6432
SAINTE-AGATHE-SUD, VILLAGE 6432
SAINTE-AGNÈS, PAROISSE 6433
SAINT-ALPHONSE, MUNICIPALITÉ 6433
SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, PAROISSE 6433
SAINT-BENOÎT-JOSEPH-LABRE, PAROISSE 6433
SAINT-DONAT, PAROISSE 6433
SAINT-ELZÉAR, MUNICIPALITÉ 6433
SAINT-FABIEN-DE-PANET, PAROISSE 6434
SAINTE-FLAVIE, PAROISSE 6434
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, MUNICIPALITÉ 6434
SAINT-GABRIEL-OUEST, MUNICIPALITÉ 6434
SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES, PAROISSE 6434
SAINT-IRÉNÉE, PAROISSE 6434
SAINT-JEAN-DE-DIEU, MUNICIPALITÉ (PARTIE) 6434
SAINT-JEAN-DE-MATHA, PAROISSE 6435
SAINT-JUSTE-DE-BRETENIÈRES, MUNICIPALITÉ 6435
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, MUNICIPALITÉ 6435
SAINT-MARCEL, MUNICIPALITÉ 6435
SAINT-MATHIEU, PAROISSE 6435
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, PAROISSE 6435
SAINT-OMER, PAROISSE 6435
SAINT-RÉMI, PAROISSE 6436
SAINT-SIMÉON, PAROISSE 6436
SHAWINIGAN, CITÉ 6436
SHIGAWAKE, MUNICIPALITÉ 6436
VAL-MORIN, MUNICIPALITÉ 6436

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 6437

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CLUB PICHEMIN MALOBÈS 6418

SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE — LOI SUR LES

Page

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (*Erratum*) 6480

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

MAGOG, CITÉ 6443
MERCIER, VILLE 6444
MONT-LAURIER, VILLE 6445
SAINTE-THÉRÈSE, VILLE 6446

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE GESTION AGRICOLE DU QUÉBEC (*Constitution*) 6447

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

ASSOCIÉS CRÉDIT IMMOBILIER LIMITÉE (LES) c. PRONOVOST *ET AL.* 6447
ROBERGE & FILS INC. c. IMPRIMERIE ABITIBI INC. *ET AL.* 6447

BONAVENTURE

BANQUE DE MONTRÉAL c. DUBÉ 6447
CAISSE POPULAIRE DE ST OMER (LA) c. ARSENAULT 6448

DRUMMOND

BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. LES SERRES VINCENT INC. 6449
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. LAPLANTE 6450

KAMOURASKA

BOUFFARD (H.R.) INC c. NAVIGATION ANCTIL INC. *ET AL.* 6450

QUÉBEC

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. ANAUTO INC. *ET AL.* 6451
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERNIER 6451
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ELMALEH *ET AL.* 6452
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ÉTHIER 6452
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PARENT 6453
BEAUPORT, VILLE c. BLANCHETTE 6453
BEAUPORT, VILLE c. CIMON IMMEUBLES INC. 6453
CAISSE POPULAIRE ST-MALO (LA) c. GAGNÉ 6454
CHABOT AUDET *ET AL.* c. NADEAU 6454
LÉPINE c. PLACEMENTS ROSE DES VENTS INC. 6455
PISCINES ORLÉANS INC. c. LEFEBVRE 6455
RODRIGUE MÉTAL LTÉE c. BRISSON 6455
VALLÉE-HAMEL *ET AL.* c. MULTI-ACTION INC. *ET AL.* 6456

RICHELIEU

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES SERRES R. CASSAN INC. 6458

RIMOUSKI

BANQUE DE MONTRÉAL c. BÉLISLE 6458
BANQUE DE MONTRÉAL c. CÔTÉ 6459
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VAILLANCOURT 6459
CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI c. PARENT 6460
POLYPROMOTIONS INC. c. MAILLOUX 6460

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

SAGUENAY

TREMBLAY c. MALTAIS 6461

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE MAGOG-EST c. CHARBONNEAU 6461

SAINT-MAURICE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. TREMBLAY *ET AL.* 6461
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAVERGNE 6462

TÉMISCAMINGUE

BÉTON MARIK INC. c. CÔTÉ 6463

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CLERMONT *ET AL.* 6463
BLONDIN c. HABITATIONS DES PLAINES LTÉE. 6464
BOYER c. CLÉMENT 6464
CAISSE POPULAIRE DE STE-AGATHE DES MONTS (LA) c. DUFOUR 6465
EAGLE LUMBER LTÉE. c. B. & E. HOG FARMS INC. 6465
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CIARRONI *ET AL.* 6466
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CIARRONI *ET AL.* 6466

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE SAINT-SAMUEL DE HORTON c. BELCOURT 6467

VENTE(S) POUR TAXES

L'ISLET, VILLE 6467
PIERREFONDS, VILLE 6469